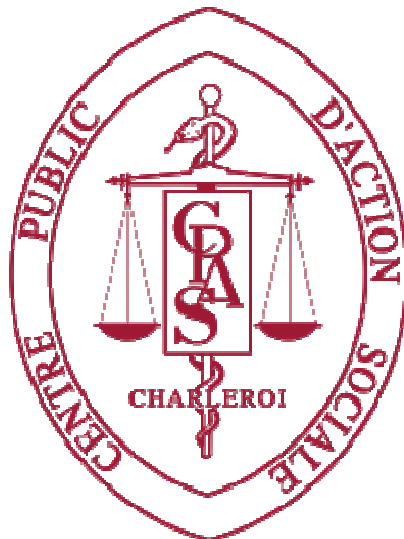


CPAS DE CHARLEROI

Note de politique générale 2014



Sommaire

INTRODUCTION	3
<u>1ERE PARTIE : NOTRE CPAS EN QUELQUES CHIFFRES.....</u>	4
1. L'ACTION SOCIALE.....	5
1.1. Le Service Social de 1 ^{ère} ligne.....	5
1.1.1. Evolution des bénéficiaires de l'aide sociale globale, par types d'aides en base annuelle.....	6
1.1.2. Evolution mensuelle du nombre de bénéficiaires du RIS entre 2010 et 2013.....	7
1.1.3. Moyenne mensuelle du RIS selon les grandes villes de plus de 50.000 habitants.....	8
1.2. Le Passage 45.....	9
1.3. Le Pôle Jeunesse.....	10
1.4. Le Pôle hébergement et logements transitoires.....	11
1.5. Le Dispositif d'Urgence Sociale.....	12
1.6. Le Pôle Energie.....	13
1.7. Le Pôle d'économie sociale.....	15
1.8. Le Service de médiation de dettes	17
1.9. Le Service logement	18
2. LES ACTIONS DE QUARTIER.....	19
3. LE SERVICE D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE	21
3.1. Principales activités du service.....	21
4. L'ACCUEIL ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES.....	22
5. LA SANTE MENTALE.....	24
6. LES RESSOURCES HUMAINES	25
6.1. Répartition du nombre d'agents.....	25
7. LE PLAN D'ENTREPRISE	27
<u>2EME PARTIE : NOS PROJETS EN 2014.....</u>	29
I. L'évolution et l'adaptation de nos ressources	31
II. La mise en place de nouvelles synergies transversales	37
III. La nécessité de diversifier notre offre.....	41
<u>3EME PARTIE : NOTRE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES</u>	47
1. LES RECETTES.....	48
1.1. Origine des recettes.....	48
1.2. Evolution des recettes entre 2007 et 2014.....	48
1.3. Evolution du pourcentage des recettes.....	49
1.4. Détail de la provenance des recettes	50
1.5. Le Fonds Spécial de l'Aide Sociale (FSAS).....	51
2. LA SUBVENTION COMMUNALE.....	52
2.1. Evolution de la subvention entre 2007 et 2014	52
3. INVESTISSEMENTS DANS LA BALISE	53
4. COMPTE DE RESULTATS : DEPENSES ET RECETTES.....	54
5. LE PLAN DE GESTION.....	57
5.1. Le Plan de gestion actualisé 2014-2019	57
5.2. Tableau récapitulatif.....	58
5.3. Les synergies avec la Ville de Charleroi.....	60
CONCLUSION	62

INTRODUCTION

La note de politique générale a pour ambition de tracer les lignes directrices de notre CPAS pour l'année à venir. Cette note sera ensuite utilement complétée par notre rapport d'activités 2014, lequel permettra de s'assurer que les objectifs de départ ont bien été réalisés. Celui-ci sera présenté en même temps que le compte 2014, soit au printemps 2015.

La présente note de politique générale se décline en trois parties :

- la première partie vise à présenter « en quelques mots et chiffres » les services et activités de notre CPAS
- la deuxième partie s'attache à présenter nos principales actions pour 2014, dont les lignes de force s'articulent autour des 3 axes principaux suivants :
 1. L'évolution et l'adaptation de nos ressources
 2. La mise en place de nouvelles synergies transversales
 3. La nécessité de diversifier notre offre
- enfin, la troisième et dernière partie présente les grandes tendances budgétaires de 2014 avec le commentaire des tableaux récapitulatifs.

Alors que la précarisation de la population ne cesse d'augmenter, on constate au fil des ans que les centres publics d'action sociale sont amenés à s'occuper de matières de plus en plus diverses sans l'octroi de moyens financiers correspondants.

Or, au vu de la situation socio-économique actuelle, les couches de la population qui sont impactées par ses effets tendent de plus en plus à s'élargir, touchant aujourd'hui un nombre important de « travailleurs pauvres » et d'allocataires sociaux.

Par ailleurs, le transfert de charges financières du régional et du fédéral vers les pouvoirs locaux ainsi que la réforme du chômage pourraient avoir une conséquence directe sur le budget 2014 de notre Centre. Mais on peut déjà identifier la difficulté pour notre CPAS d'assumer au niveau local un nombre de tâches de plus en plus complexes.

Les différentes mesures qui organisent ces transferts de charge sont les suivantes :

- la dégressivité des allocations de chômage qui pourrait amener, dans un avenir proche, de plus en plus de chômeurs indemnisés à venir frapper aux portes des CPAS pour demander des aides complémentaires ;
- l'extension du plan d'accompagnement des chômeurs (PAC) à la tranche d'âge des demandeurs d'emploi de 50-55 ans qui pourrait avoir pour effet de multiplier les exclusions ainsi que les sanctions temporaires de 4 mois ;
- l'allongement et le durcissement des conditions du stage d'insertion pour les jeunes qui sortent des études et qui, pour certains, resteront 3 mois de plus à charge de l'aide sociale.

Soulignons aussi que nous évoluons dans un contexte budgétaire compliqué et que les mesures d'ajustement du plan de gestion actualisé 2014-2019 ont un impact non négligeable sur notre budget, nous laissant ainsi peu de marge de manœuvre pour étendre nos offres de service. Toutefois, nous tentons de faire de cette contrainte une force en inscrivant ces mesures et les services qui les déclinent dans un processus réflexif en matière de missions, de priorités et de fonctionnement.

1^{ère} partie : notre CPAS en quelques chiffres

Selon les articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, les CPAS ont pour mission d'assurer l'aide sociale permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce sont des établissements publics dotés de la personnalité juridique, jouissant d'une véritable autonomie.

Les CPAS interviennent principalement dans les domaines suivants : l'octroi d'un revenu d'intégration sociale (RIS) aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne sont pas en mesure de se les procurer par leurs efforts personnels ou par d'autres moyens, l'aide sociale financière pour les personnes qui n'entrent pas dans les conditions pour pouvoir bénéficier du RIS, l'aide aux étudiants, la prise en charge des frais médicaux, l'aide médicale urgente, l'accueil des enfants et des seniors, la médiation de dettes, l'aide en matière d'énergie, l'accès à la culture, l'insertion socioprofessionnelle, la formation par le travail, etc.

Notons que le CPAS de Charleroi est composé de 5 grands piliers d'activités qui sont : l'action sociale, les soins et services à domicile, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, les actions de quartier, la santé mentale. Ces différents secteurs et services se répartissent sur une trentaine d'implantations et assurent le suivi de 16.000 usagers.

PRÉSENTATION DES SERVICES

1. L'ACTION SOCIALE

1.1. Le Service social de 1ère ligne

Le service social du CPAS de Charleroi est composé d'un Premier directeur, 1 chef de service, 3 juristes, 13 managers sociaux, 11 managers sociaux adjoints, 106 travailleurs sociaux et 113 agents administratifs. Ce service est décentralisé en 12 antennes sociales réparties dans les anciennes communes.

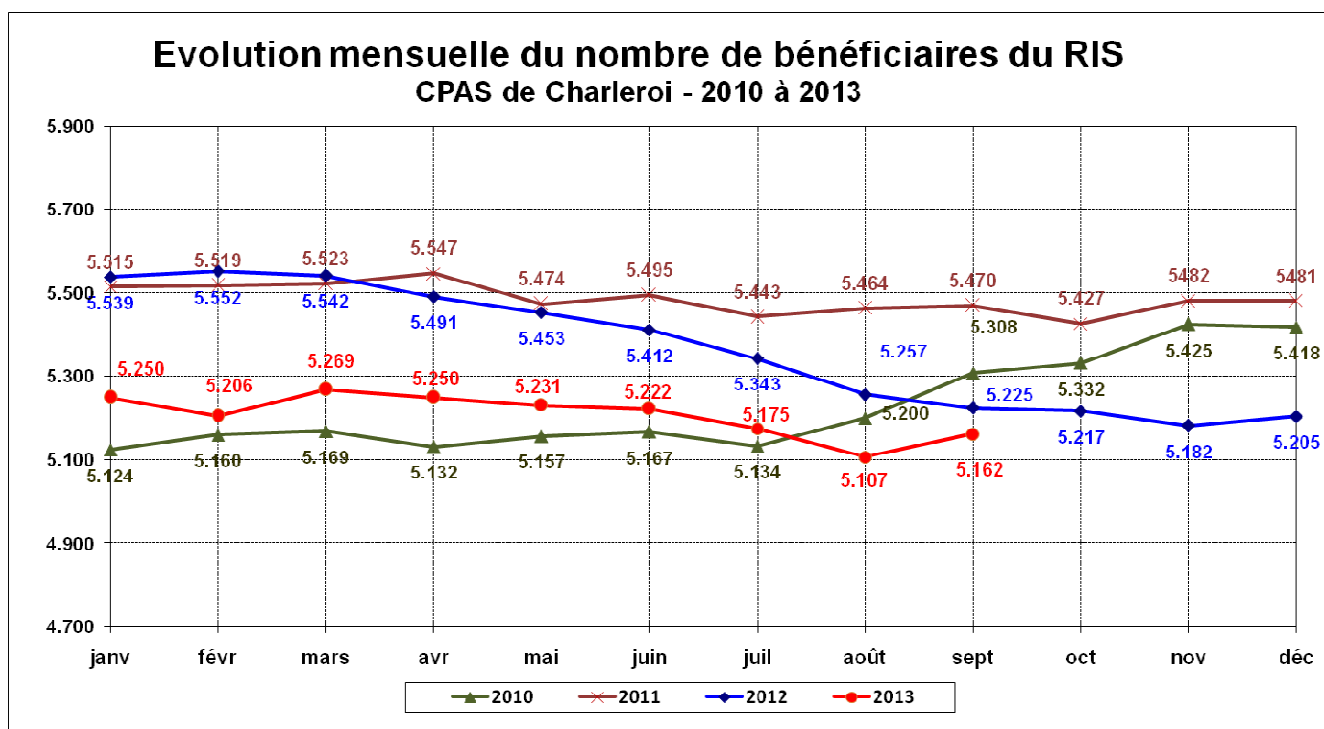
Le service social a pour objectifs premiers de mettre en œuvre le droit à l'aide sociale et, en droite ligne de la philosophie émanant de la loi du 26 mai 2002 (concernant le droit à l'intégration sociale), de maximiser les chances d'intégration socioprofessionnelle des personnes aidées en activant les leviers les plus adaptés : aide financière, guidance psycho-sociale, conseil, orientation, mise à l'emploi, etc.

1.1.1. Evolution des bénéficiaires de l'aide sociale globale, par type d'aides en base annuelle

Types d'aides	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
RIS	6.363	46,60%	7.728	58,00%	8.194	57,00%	8.463	55,70%	8.305	57,83%	8.068	59,54%
AFE	713	5,20%	943	7,10%	1.314	9,10%	1.703	11,21%	1.371	9,55%	1.087	8,02%
Autres aides financières diverses	4.083	29,90%	4.633	34,80%	4.425	30,80%	3.465	22,80%	3.195	22,25%	3.341	24,66%
Allocation loyer	1.460	10,70%	1.577	11,80%	1.393	9,70%	1.073	7,06%	807	5,62%	565	4,17%
Avances	137	1,00%	134	1,00%	168	1,20%	39	0,26%	41	0,29%	31	0,23%
Allocation chauffage	3.950	28,90%	2.213	16,60%	2.942	20,50%	3.240	21,32%	3.313	23,07%	3.122	23,04%
Frais médico-pharmaceutiques	1.230	9,00%	1.605	12,10%	1.384	9,60%	1.253	8,25%	1.193	8,31%	935	6,70%
Eau, gaz, électricité	1.222	9,00%	1.282	9,60%	1.161	8,10%	1.262	8,31%	1.100	7,66%	979	7,22%
frais scol. + classes de neige	201	1,50%	158	1,20%	118	0,80%	82	0,54%	44	0,31%	29	0,21%
Total des bénéficiaires	13.646		13.316		14.377		15.195		14.360		13.551	

Pour chaque poste, le pourcentage est calculé par rapport au nombre total de bénéficiaires. Par ailleurs, la somme des pourcentages est supérieure à 100% étant donné qu'un bénéficiaire peut percevoir plusieurs aides à la fois.

1.1.2. Evolution mensuelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) entre 2010 et 2013



Jusqu'en octobre 2013, notre Service social était décentralisé en 15 antennes sociales réparties dans les 15 anciennes communes. Dans l'application du plan d'entreprise Crescendo, adopté en juin 2011, il était envisagé de diminuer le nombre d'antennes sociales afin d'améliorer le plan organisationnel et fonctionnel de celles-ci. C'est la raison pour laquelle, le Conseil de l'Action Sociale a décidé d'activer la première phase du Plan d'action proposant une nouvelle organisation du Service social.

Ainsi, au 1er octobre 2013, le nombre d'antennes a été réduit de 15 à 12. Sur base de plusieurs critères (nombre d'usagers, taille de l'équipe,...), ce sont les antennes de Mont-sur-Marchienne, Ransart et Roux qui ont été fermées. Les habitants de Mont-sur-Marchienne se rendent désormais à l'antenne de Marchienne-au-Pont et les Ransartois à l'antenne de Gilly. Quant aux habitants de Roux, ils doivent s'adresser, en fonction de leur adresse de résidence, soit à l'antenne sociale de Marchienne-Docherie, soit à celle de Monceau-sur-Sambre.

Les travailleurs sociaux de ces trois antennes ont bien entendu été réaffectés dans les antennes précitées.

Ainsi, au terme de cette première étape, le service social a voulu prioriser les points suivants :

- un partage de charges +/- homogénéisé sur le territoire ;
- une répartition de la charge de travail social et administratif plus équilibrée entre les 12 antennes ;
- une bonne adéquation entre l'implantation de ces antennes et la desserte des transports en commun ;
- une plus grande proximité avec les infrastructures existantes sur Charleroi (Services de la Ville et Commissariats de police, Espaces citoyens,...).

Dans une seconde phase, il est prévu de passer de 12 à 7 antennes sociales, pour lesquelles l'implantation géographique doit faire l'objet de discussions avec la Ville dans l'optique d'un co-working des services et de rationalisation des patrimoines.

1.1.3. Répartition moyenne mensuelle du RIS selon les grandes villes de plus de 50.000 habitants

Villes	2007			2008			2009			2010			2011			2012			2013			2013/ 2007
	RIS	Pop	RIS / Hab	RIS	Pop	RIS / Hab	RIS	Pop	RIS / Hab	RIS	Pop	RIS / Hab	RIS	Pop	RIS / Hab	RIS	Pop	RIS / Hab	RIS *	Pop	RIS / Hab	Evolution du RIS
	moyenne mensuelle		‰	moyenne mensuelle		‰	moyenne mensuelle		‰	moyenne mensuelle		‰	moyenne mensuelle		‰	moyenne mensuelle		‰	moyenne mensuelle		‰	‰
Anvers	4.332	469.137	9,2	4.292	472.071	9,1	4.715	477.936	9,9	4.772	483.505	9,9	4.273	489.139	8,7	4.105	506.091	8,1	4.223	513.343	8,2	-2,6
Bruxelles	3.727	147.395	25,3	3.930	148.873	26,4	4.329	153.377	28,2	4.582	157.673	29,1	4.560	162.089	28,1	4.672	166.487	28,1	4.854	171.823	28,3	30,2
Charleroi	3.298	201.572	16,4	3.747	201.593	18,6	4.604	202.234	22,8	5.164	202.548	25,5	5.453	203.847	26,8	5.303	203.072	26,1	5.236	203.807	25,7	58,8
Gand	3.547	236.197	15	3.704	238.250	15,5	4.200	240.049	17,5	4.597	243.366	18,9	4.177	246.729	16,9	3.508	247.942	14,1	3.601	250.254	14,4	1,5
Liège	6.693	189.505	35,3	6.819	190.102	35,9	7.218	190.742	37,8	7.368	192.504	38,3	7.032	194.282	36,2	7.033	195.302	36,0	7.109	197.192	36,1	6,2
Mons	1.855	91.174	20,3	1.920	91.102	21,1	2.013	91.184	22,1	2.114	91.759	23,0	2.198	92.338	23,8	2.248	93.654	24,0	2.255	94.480	23,9	21,6
Namur	1.823	107.796	16,9	1.833	107.939	17	1.969	108.514	18,1	2.115	108.950	19,4	2.152	109.388	19,7	2.235	110.355	20,3	2.322	111.080	20,9	27,4
Région wallonne	36.325	3.435.879	10,6	37.406	3.456.775	10,8	40.863	3.475.671	11,8	43.002	3.498.384	12,3	43.862	3.521.245	12,5	44.705	3.559.276	12,6	45.726	3.563.060	12,8	25,9

Remarque : les données moyennes mensuelles pour l'année 2013 ne concernent que les 4 premiers mois de l'année

1.2. Le Passage 45

Le passage 45 est un dispositif d'insertion qui se compose de 3 grands secteurs d'activités. Il y a tout d'abord **l'insertion sociale** qui vise à aider les bénéficiaires à (r)établir les liens sociaux autour de son service « carrefour-projets ». Il s'agit d'un lieu de mobilisation sociale au sein duquel sont proposés différents ateliers d'initiation (sport, module informatique, théâtre, etc.), d'échange et de discussion sur différents thèmes et problématiques de la vie actuelle (parentalité, vie sociale, bien-être,..). Il existe ensuite le secteur de **l'insertion socioprofessionnelle** qui a pour objectif de mettre au travail, par diverses mesures d'application (art. 60§7, art. 61, SINE, Activa, PTP,...) des personnes bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale. Et enfin, l'espace **d'économie solidaire** qui propose aux bénéficiaires une offre de biens à moindre coût à travers différentes boutiques sociales (coopérative alimentaire, salon « look coiffure », cafétéria, etc.).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Insertion socioprofessionnelle	2.301	2.506	2.923	3.223	3.179	2.895
Article 60	775	770	753	745	769	803
Article 61	97	133	96	87	69	76
Activa	35	32	48	74	42	58
PTP¹	23	19	16	15	15	7
SINE²	34	32	39	44	40	41
Autres (CPE³/APE...)	106	105	120	84	64	115

Les données statistiques qui figurent dans le tableau ci-dessus concernent des bénéficiaires qui, en cours d'année, ont été pris en charge par le Passage 45.

¹PTP : Programme de transition professionnelle dans le cadre du programme de résorption chômage (RW). (hors PTP « chômage » suite à un article 60 §7

²SINE : Activation spécifique au secteur de l'économie sociale.

³CPE : Contrat 1er emploi pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

1.3. Le Pôle jeunesse

Notre pôle jeunesse comprend deux branches : le **service jeunesse** et la **maison familiale**.

L'objectif du pôle est de tendre vers un travail de prévention générale visant :

- * l'intégration sociale des enfants et de leurs parents,
- * la rupture des mécanismes de transmission de la précarité au sens large et de ses conséquences directes et/ou indirectes sur les enfants pour enrayer la stigmatisation et la pauvreté infantile.

Le service jeunesse vient en aide aux enfants, aux mineurs d'âge et aux familles en difficultés avec enfants âgés entre 0 et 18 ans. Il vise à assurer la prise en charge globale, spécifique et singularisée des familles ciblées par l'institution dans leur milieu de vie.

La maison familiale constitue un lieu d'accueil et d'hébergement à court, moyen et long terme pour des enfants placés dans un cadre résidentiel et collectif. La maison familiale vise à leur offrir un lieu de vie sécurisant et structurant, autour d'une équipe de professionnels veillant à l'épanouissement, à la socialisation et à l'intégration des enfants accueillis. Elle permet également la réintégration la plus rapide possible, de l'enfant dans son milieu familial en travaillant à la restauration du lien parents/enfants.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de familles et enfants aidés par le Service jeunesse	DN	DN	413	510	425	348
Nombre d'enfants hébergés par la Maison familiale	10	9	8	7	6	7

DN = Données non disponibles

Les travaux de la maison familiale ont débuté début novembre 2013 pour se terminer en principe à la fin du mois de juin 2014. En effet, depuis 2011, nous ne pouvons accueillir plus de 7 enfants, dans la mesure où le Service régional d'incendie (SRI) nous a enjoint de ne plus héberger d'enfants au second étage, le temps de la mise en conformité des lieux. Dès que les travaux seront terminés, nous pourrons à nouveau accueillir 15 enfants.

On peut constater depuis 2011 une baisse du nombre de familles et d'enfants aidés par le service jeunesse car nous nous sommes uniquement recentrés sur les familles aidées par le CPAS, les familles les plus en demande, les plus précarisées. Ce focus nous a permis d'effectuer un travail plus en profondeur avec ces familles.

1.4. Le Pôle hébergement et logements transitoires

Ce dispositif vise à assurer l'hébergement et le relogement transitoires de personnes ou familles en état de précarité sociale aigüe tout en intégrant un accompagnement spécifique et adapté aux situations rencontrées. Le pôle repose essentiellement sur deux piliers, à savoir :

- une **maison d'accueil** située à Lodelinsart, « L'Hôtel Social », dont la capacité d'hébergement agréée a été portée à 27 lits au 1^{er} janvier 2013 ;
- un **parc immobilier** qui comprend à ce jour 29 logements transitoires.

D'autres missions, plus ponctuelles ou expérimentales, sont également menées par l'équipe. Citons pour exemples :

- le projet *post-hébergement* qui consiste à suivre dans le temps les personnes ayant été hébergées durant une certaine période à l'Hôtel social, et ce afin de s'assurer que celles-ci continuent à bien se maintenir dans le logement.
- le projet *relogement de personnes sans-abri en période hivernale* qui a pour objectif d'héberger des personnes sans-abris durant la période du 1^{er} novembre au 31 mars.
- le projet « *Housing first Belgium* » est coordonné par le Relais social de Charleroi. Le pôle d'hébergement est un des partenaires de ce projet qui a pour objectif de proposer prioritairement un logement à des personnes sans abri avant tout autre considération (assuétudes, santé mentale...).

		2008	2009	2010	2011	2012	2013 (situation au 31/10/2013)
Maison d'accueil	Lits agréés et subventionnés	20	20	20	20	20	27
	"Unités d'hébergement"	11	11	11	12	12	16
	Nuitées	6.071	6.457	6.112	5.829	6.577	6.992
	Ménages hébergés	46	42	46	43	41	45
	Demandes non rencontrées	209	265	253	333	377	371

		2008	2009	2010	2011	2012	2013 (situation au 15/11/2013)
Logements de transition	Logements d'insertion	0	1	2	2	4	6
	Logements d'urgence	15	15	15	12	12	11
	Logements conventionnés	68	68	68	67	24	12

En 2014, le pôle hébergement et logements transitoires va fusionner avec la cellule logement, et ce dans une perspective de cohérence renforcée.

1.5. Le Dispositif d'Urgence Sociale

Le Dispositif d'urgence sociale offre aux personnes en situation de grande précarité un ensemble de services spécifiques d'urgence 7j/7 et 24h/24, de sorte à répondre de la manière la plus adaptée aux situations de détresse sociale et d'extrême dénuement tant matériel que psychosocial. Le dispositif comprend un **service d'intervention d'urgence**, une **cellule SDF**, une **équipe socio-éducative** et un pôle hébergement situé à l'**abri de nuit Dourlet**, d'une **structure d'accueil socio-sanitaire** et d'un **abri de nuit supplétif** (couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 mars).

Ces différents services sont interconnectés et assurent la prise en charge sociale et administrative des personnes sans domicile fixe sur Charleroi (que ce soit par l'octroi du revenu d'intégration sociale, d'une adresse de référence ou encore de toute aide dite « de secours »). Ils assurent également l'hébergement de personnes sans abri ou en situation de précarité aigüe. Ces services tentent de mettre en place un processus d'accrochage afin de favoriser la remise en projet de leurs bénéficiaires. Le DUS prend la forme d'une association type chapitre XII qui couvre 14 communes.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimation) ⁴
Cellule d'intervention d'urgence	723	709	563	636	775	805

Pôle d'hébergement Nombre de personnes et de nuitées	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimation)
Abri de nuit Dourlet (ouverture le 1^{er} novembre 2009)	DN	1.396 nuitées ⁵ 110 personnes	12.315 nuitées 884 personnes	11.793 nuitées 1129 personnes	12.401 nuitées 1.201 personnes	12.654 nuitées 1.200 pers.
SASS	999 nuitées 268 personnes	1.343 nuitées 238 personnes	1.422 nuitées 111 personnes	1.479 nuitées 103 personnes	1.670 nuitées 74 personnes	1.881 nuitées 97 pers.
Abri de nuit supplétif	DN	DN	2.048 nuitées 275 personnes	2.985 nuitées 330 personnes	3.153 nuitées 360 personnes	3.715 nuitées 415 pers.

DN = Données non disponibles

Le SASS affiche des taux d'occupation proches de 100% tout au long de l'année. Les personnes hébergées souffrent souvent de problématiques lourdes et multiples (santé, troubles du comportement, assuétude, handicap,...) qui nécessitent une prise en charge sur le moyen et parfois même le long terme. Elles débouchent souvent sur des orientations spécifiques à la sortie de la structure et explique entre autre la hausse des durées d'hébergement.

⁴Cette estimation est calculée sur base des 9 premiers mois de l'année. En effectuant une règle de 3, nous le reportons sur l'ensemble de l'année.

⁵Ce chiffre concerne uniquement l'abri de nuit du CPAS qui comportait à l'époque 12 lits (sur le site de l'Hôtel social à Lodelinsart). En 2010 s'est opérée la fusion des abris de nuit de la Ville et du CPAS créant ainsi l'abri de nuit Dourlet.

L'abri de nuit fonctionne très souvent, lui aussi, au plus près de sa capacité d'accueil maximale, et ce toute l'année.

La répartition selon le sexe fait état de 1.094 hommes pour 107 femmes en 2012 et 79 en 2011, soit une augmentation de +/- 30% de femmes différentes.

Si le total de personnes différentes hébergées durant les 9 premiers mois de l'année est proche de celui de l'année précédente, le nombre de femmes lui est en encore en hausse et devrait avoisiner les 120 en 2013.

1.6. Le Pôle énergie

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le Pôle Energie déploie ses activités au sein de la **Maison de l'Énergie** située 64, Boulevard Joseph II à Charleroi.

- La **cellule Fonds social mazout** propose des actions en matière d'énergie : octroi des allocations chauffages pour le mazout de chauffage et le pétrole, d'aides financières étendues au charbon, au bois, au gaz propane ; mais également validation administrative de l'accès au Fonds social de l'eau et gestion administrative des demandes de **primes MEBAR**.
- La **cellule Energie** a pour objectif d'accompagner les usagers dans la maîtrise de leur consommation énergétique, et ce notamment par des actions de sensibilisation à l'URE⁶, ou encore des audits rapides (quickscan) réalisés lors des visites à domicile par les **Tuteurs Energie**.
Son service **Charleroi Eco énergie**⁷ octroie par ailleurs des prêts à taux 0% pour tout investissement économiseur d'énergie dans un bâtiment résidentiel situé sur l'entité de Charleroi. Les personnes bénéficiaires de ces prêts et disposant de faibles revenus font l'objet d'un accompagnement particulier (accompagnement ESCO⁸).
En collaboration avec le service Médiations de Dettes, la cellule Energie développe une expertise dans le domaine des OSP⁹ et envoie un représentant à la **Commission Energie** de la Fédération des CPAS de l'UVCW, qui débat des problématiques et des difficultés engendrées par la mise en œuvre des divers dispositifs liés à la libéralisation du secteur de l'énergie résidentielle. Son représentant travaille en tandem avec la responsable du service de Médiation de Dettes dans le cadre des **CLE**¹⁰, réservées aux usagers bénéficiant du tarif social pour le gaz et l'électricité.
La **Permanence Energie**, ouverte un demi-jour par semaine, aide concrètement les usagers faibles confrontés à tout problème relatif à la fourniture de gaz et/ou d'électricité.
Depuis octobre 2012, la **cellule PEB** développe une expertise relative à la performance énergétique des bâtiments du CPAS, met sur pied le cadastre énergétique du parc immobilier et gère les dossiers relatifs aux **primes UREBA**¹¹.

⁶ URE : Utilisation rationnelle de l'énergie

⁷ Charleroi Eco énergie est une entité locale du Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE)

⁸ Energy service company (ESCO) est un accompagnement dont le but principal est la réalisation d'économie d'énergie (encadrement complet sur le plan financier, juridique et technique ; accompagnement social via le CPAS, contact avec l'entrepreneur, préfinancement des travaux et des primes, mise en place du principe du tiers investisseur)

⁹ OSP : Obligation de service public

¹⁰ Commission locale de l'Énergie, composées de représentants du CPAS et d'ORES

¹¹ Subvention aux investissements URE dans les bâtiments publics et les organismes non commerciaux

Plus largement, et à terme, la Maison de l'Énergie souhaite mettre à disposition de tout citoyen un éventail de services énergétiques combinant l'aide curative, la prévention, la sensibilisation et l'information, sur un même lieu. Elle compte également mettre sur pied des centrales d'achats d'énergie destinées aux habitants de Charleroi.

Demandes/octrois :	2010	2011	2012	2013 (situation au 31/10/2013)
allocations chauffage	6.274 demandes/5.460 octrois	5.734/4.936	6.908/5.929	4167/3.820
aide financière chauffage	876/672	1.027/766	1.238/874	1015/759
demandes MEBAR¹²	162/153	193/179	183/162	148/137
Fonds social de l'eau	Hors stat/530	Hors stat/488	818/494	630/295
Casdatre énergétique Nombre de bâtiments	DN	28	32	41 (ajout MRS)**
Tuteurs Energie Nouveaux dossiers techniques	283	272	294	241
Permanence Energie Dossiers administratifs	Médiation dettes	Médiation dettes	354	217

DN = Données non disponibles

** Liste des bâtiments repris dans le cadastre, à laquelle il faut ajouter l'audit énergétique de la MR de Montignies+le traitement de demandes de subsides UREBA+un dossier PEB pour Jean Ester

Les chiffres arrêtés au 31/10/13 ne sont pas totalement significatifs dans la mesure où les deux derniers mois de l'année ne sont pas repris, or ce sont traditionnellement les plus intenses étant donné que les demandes d'aide en matière d'énergie atteignent leur pic en hiver.

¹² Prime régionale destinée à acquérir un poêle et/ou effectuer des travaux d'isolation sur base d'un plafond de revenu inférieur au RIS + 20 %)

1.7. Le Pôle d'économie sociale

Le pôle d'économie sociale comprend une IDESS¹³ nommée « **Proxi-services** » ainsi qu'une EFT¹⁴ intitulée « **Trans'form** ». Les objectifs du pôle d'économie sont :

- l'insertion socioprofessionnelle pour les publics relativement éloignés de l'emploi
- l'offre de biens et services accessibles à un public économiquement faible
- le développement durable dans le cadre de travaux permettant de réduire les dépenses énergétiques

Ce pôle offre, tant aux professionnels qu'aux particuliers, un panel de services divers : petits travaux du bâtiment, entretien d'espaces verts, nettoyage de chantiers, vente de biens de seconde main (électros, mobilier, bibelots, vêtements, livres, jeux, etc.), petits déménagements, réparation d'électroménagers, etc. Notons que le pôle d'économie sociale est partenaire de l'ONG « Oxfam Solidarités » notamment au niveau du show-room. Ce partenariat permet d'assumer une partie des charges locatives et contribue ainsi à l'équilibre financier de la structure.

Trans'Form :	2010	2011	2012	2013 (situation au 30/09/2013)
Ventes Discount Nb	DN	313	3.600	4.065
Ventes Discount CA (€)	DN	4.067,75	158.814,94	194.722 (chiffres au 30/11/2013)
Locations	23	34	28	18
Tonnes enlevées par la ressourcerie « Trival-IS »	DN	453	528	-
Tonnes enlevées par « La Ressourcerie© du Val de Sambre »	-	-	-	465
Pourcentage de réemploi des tonnages d'encombrants collectés par « La Ressourcerie© du Val de Sambre » (%)	-	-	-	13
Ventes d'électroménagers	241	248	583	499
Production d'électroménagers	261	347	563	501
Production de biens meubles	DN	208	1.187	2390
Déménagements Nb	DN	DN	19	23
Déménagements CA (€)	DN	DN	2.986	6222
Livraisons sociales Nb	325	292	308	188

DN = Données non disponibles

La nette évolution du nombre de ventes et du chiffre d'affaires est étroitement liée à l'ouverture du show-room de seconde main. Il convient généralement de disposer de 2 à 3 ans de recul pour déterminer le potentiel d'une boutique. D'ici la fin 2014, nous détiendrons des informations plus complètes et objectives en la matière.

¹³ Initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale

¹⁴ Entreprise de formation par le travail

Notons que la ressourcerie© Trival-IS a cessé ses activités à la fin décembre 2012 et a été remplacée par la Ressourcerie© du Val de Sambre. Cette dernière a débuté ses activités au 1^{er} janvier 2013 à l'initiative de l'ICDI, de l'IGRETEC et du CPAS de Charleroi -à travers son EFT Trans'Form- et a déjà atteint à la fin du mois d'octobre le tonnage réalisé sur une année complète par « Trival-IS ». Ce résultat est notamment lié à l'adhésion de communes complémentaires (Courcelles, Les Bons Villers, Ham-sur-Heure Nalinnes). Selon le phasage établi, les services de la ressourcerie couvriront la majeure partie du territoire desservi par l'ICDI. Pour le CPAS, l'intérêt réside dans la gestion de la fraction revalorisable des biens et dans l'offre de biens obtenue grâce à cette revalorisation.

En matière de filière d'insertion, la ressourcerie prévoit 30 emplois à terme pour les stagiaires sortant de formation chez Trans'Form.

Concernant l'activité « déménagements », bien que l'activité stagne un peu, le chiffre d'affaires augmente grâce notamment à la facturation d'activités assurées jusque là gratuitement. C'est par exemple le cas des livraisons des biens vendus en magasin. Ces recettes vont permettre de couvrir des charges qui ne l'étaient pas auparavant (charroi, carburant, assurances, ...).

Proxi-services	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (situation au 31/10/2013)
Nombre d'interventions pour le secteur « bricolage et travaux spécifique »	327	307	276	273	382	202
Nombre d'interventions pour le secteur « entretien d'espaces verts »	176	220	266	280	238	303

La diminution observée dans le secteur « bricolage et travaux spécifiques » est liée au contexte économique difficile ainsi qu'à la longueur de l'hiver 2012-2013.

L'augmentation du nombre d'interventions observées pour le secteur « entretiens d'espaces verts » est quant à elle liée à la belle arrière saison ainsi qu'à l'amélioration en interne de la gestion des plannings et de l'organisation du travail.

1.8. Le Service de médiation de dettes

Le service de médiation de dettes a pour mission d'aider les personnes à sortir de leur situation de surendettement, tout en veillant à garantir un équilibre entre les engagements que prend l'usager vis-à-vis de ses créanciers. Il aide également les personnes en difficultés financières à introduire une requête dans le cadre de la procédure en règlement collectif de dettes.

Le service de médiation de dettes assure le fonctionnement de deux groupes d'appui : le premier relatif à la médiation amiable, le second relatif à la médiation judiciaire. Il s'agit de mettre en œuvre des actions de prévention de surendettement au travers de séances d'information sur des thèmes variés relatifs à la gestion budgétaire, au surendettement mais aussi aux pièges de la société de consommation.

Le service de médiation de dettes est, par ailleurs, membre de la Commission locale pour l'énergie (CLE). Il y siège au côté d'un membre du conseil de l'action sociale -qui assure la fonction de président- et du gestionnaire de réseau de distribution, ORES. La commission intervient pour statuer sur le maintien ou la perte du statut de client protégé qui permet, entre autres, aux bénéficiaires de maintenir leur droit au tarif social en gaz et/ou en électricité. La CLE statue également sur le maintien ou le retrait de la fourniture minimale garantie en électricité ainsi que sur l'octroi d'une aide financière pour l'alimentation en gaz durant la période hivernale.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimation) ¹⁵
Personnes reçues au service de médiation de dettes	2.613	3.207	2.541	3.000	2.888	2.437
Personnes reçues en permanence	1.523	1.958	1.303	1.753	1.726	1.832
Premiers RDV demandés	1.202	1.134	1.007	921	1.025	1.000
Nouveaux dossiers ouverts	585	635	602	574	616	450
Suivis	505	614	636	673	546	605
Nombre de dossiers actifs	1.090	1.249	1.238	1.247	1.162	1.055

Au cours de cette année 2013, le service de médiation de dettes a enregistré une augmentation des personnes fréquentant la permanence (+ 6%). Le nombre de dossiers actifs au sein du service a connu une légère baisse liée à l'absence, de longue durée, de 2 médiateurs de dettes.

¹⁵ Cette estimation est calculée sur base des 9 premiers mois de l'année. En effectuant une règle de 3, nous le reportons sur l'ensemble de l'année.

1.9. Le Service logement

La principale mission de la cellule logement vise à apporter des réponses concrètes aux problématiques de logements rencontrées par nos usagers. Ces problématiques s'avèrent tantôt ponctuelles (sinistres, ruptures familiales, pertes voire expulsions de logement), tantôt récurrentes (ruptures successives, expulsions multiples, etc.).

Le service participe également, en partenariat avec la Ville de Charleroi, au projet « réquisition douce d'immeubles » qui a pour objectif d'inciter les propriétaires de biens à remettre ceux-ci en location s'ils sont inoccupés depuis plus de 12 mois.

Cette cellule est un interlocuteur privilégié pour les principaux acteurs du logement : Société de logement de service public (SLSP), Agence immobilière sociale (AIS), Fonds du logement, Plan d'ancrage communal, etc.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (situation au 30/09/2013)
Evolution du nombre de bénéficiaires percevant une attestation sans-abri	731	746	736	681	431	265
Evolution du nombre de bénéficiaires percevant une prime à l'installation	445	553	558	517	420	523

La diminution du nombre de bénéficiaires percevant une attestation sans-abri s'explique par la mise en place de balises qui analysent de manière plus approfondie l'état de besoin des bénéficiaires.

2. LES ACTIONS DE QUARTIERS

Le dispositif « Actions de quartier » est constitué de différentes entités :

1. Les **Espaces citoyens** :

Ils sont situés sur des quartiers frappés par la précarité socio-économique : Dampremy, Marchienne Docherie et Marchienne Porte Ouest.

Ils développent des actions visant à favoriser la cohésion sociale en s'appuyant sur une méthodologie de travail social collectif et communautaire intégrant tous les acteurs territoriaux (habitants, associations, professionnels).

Les Espaces citoyens proposent chaque année un plan d'action transversal décliné selon 3 axes thématiques : insérer, éduquer, rassembler.

Les évaluations réalisées au terme de chacun de ces plans d'action permettent de dégager des pistes de travail, des priorités pour l' (les) année(s) à venir.

Ainsi, c'est sur base de données qualitatives et quantitatives collectées depuis 2012 que nous pourrions fonder nos projets pour 2014.

Quelques éléments significatifs pour aller de l'avant :

Axe insérer

On compte 130 personnes qui fréquentent les activités collectives hebdomadaires de nos **3 Services d'insertion sociale**. Depuis 2012, les équipes ont repensé leur mode de mobilisation des publics en mettant davantage encore l'accent sur le public des antennes sociales. L'ensemble des Services d'Insertion Sociale comptent à présent près de 30% de personnes émargeant au CPAS. Nous souhaitons intensifier ce travail à l'interne en 2014.

L'espace ouvert du **Relais de l'Emploi** comptabilise annuellement plus de 3000 passages. On souligne le caractère peu qualifié du public fréquentant ce service, régulièrement à saturation en termes de fréquentation (avec 80% de personnes ayant au maximum atteint le niveau CESI). De nouvelles méthodologies collectives seront expérimentées en 2014 pour accueillir un maximum de demandeurs.

Axe éduquer

Les projets menés dans le cadre de l'axe **Santé-Environnement** drainent annuellement plus de 500 personnes, majoritairement en situation sociale précaire dont une proportion d'environ 10% sont des publics aidés par le CPAS.

Comme pour les projets d'insertion, nous souhaitons intensifier les relations avec les autres services du CPAS pour augmenter cette proportion.

Dans nos **écoles de devoirs**, 3000 passages d'enfants sont comptabilisés annuellement. Dans certains cas, la liste d'attente peut atteindre 40 enfants. Les écoles de devoirs affichent en effet complet et des solutions de coopération avec d'autres opérateurs devront être explorées pour tenter de répondre aux demandes. D'autres défis seront encore à relever cette année: développer la coopération des enseignants, avec les parents (pas faciles à mobiliser), améliorer le travail d'encadrement/formation de bénévoles, ...

Du côté de la **Maison des Parents**, plus de 40 familles s'adressent à la permanence psycho-sociale et participent à une dynamique collective. L'équipe d'encadrement devra réfléchir à la possibilité de s'ouvrir à d'autres personnes tout en ne laissant pas de côté le public existant. Cela risque de s'avérer compliqué, les moyens humains n'étant pas extensibles.

Le projet **Espace Jeunes** compte près de 200 jeunes inscrits à ses activités dont une vingtaine s'investit dans l'animation du quartier aux côtés d'autres acteurs comme le comité de quartier. En 2014, l'équipe intensifiera son action aux côtés des mères mineures en collaboration avec l'ONE.

Axe rassembler

Une quinzaine de **groupes de citoyens** engagés accompagnés par les Espaces citoyens s'investissent au service de la vie du quartier en proposant des **d'événements** d'ampleur. L'année 2014 verra notamment le retour du Festival Mai'tallurgie.

Les Espaces citoyens fédèrent et animent un vaste **partenariat** structuré en une dizaine de **plateformes**.

Ils jouent également un rôle d'ensemblier en poursuivant une **dynamique interservices**. Celle-ci devrait produire ses effets concrets, au service du public, dès 2014.

2. Les **restaurants de quartier** :

Les restaurants de quartier, *Côté Jardin* à Dampremy et *Le Jean Ester* à la Docherie proposent chaque midi des repas équilibrés à prix réduit afin d'être accessibles à tous, en ce compris aux publics les plus fragiles.

Au-delà de cette fonction, ils jouent par ailleurs un rôle de récréation de lien social au sein de chacun des quartiers.

En chiffres, cela représente quelques 40.000 repas servis chaque année, ce qui représente un nombre maximum compte tenu de la taille des locaux et des équipes.

3. La coordination du Fonds **d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI)** :

La Coordination du FIPI assure le suivi pédagogique et financier des projets développés à l'échelle de la Ville de Charleroi (projets portés par la Ville, le CPAS et le secteur associatif).

Elle est l'interlocutrice du Centre pour l'Egalité des Chances qui valide les projets et attribue les subventions annuelles.

Chaque année une quinzaine de projets publics et associatifs sont accompagnés par le chargé de mission.

Ne incertitude pèse pour 2014 sur la reconduction du Fonds.

4. La cellule **Fonds Européen d'Intégration (FEI)** :

Le FEI vise à favoriser l'intégration de ressortissants de pays hors UE, bénéficiaires d'une aide financière du CPAS, au travers de modules d'apprentissage de la langue, d'une part, et de modules de citoyenneté, d'autre part.

Il accueille chaque année entre 60 et 80 personnes.

Il entrera dans la dernière phase de programmation en 2014. Une réflexion sera menée en interne pour favoriser les articulations avec le futur décret d'accueil des primo-arrivants mis en œuvre par la Région à partir du 1^{er} janvier.

5. La coordination du **Plan de participation sociale, culturelle et sportive (PPSCS)**:

Le PPSCS (mesure fédérale) a pour objectif d'intégrer les usagers du CPAS dans la vie sociale en leur facilitant l'accès à des activités socioculturelles et sportives.

Il vise également à favoriser la responsabilisation des usagers en les incitant à créer et organiser leurs propres activités.

Sur le plan individuel, le PPSCS permet chaque année l'accès à des spectacles, manifestations culturelles ou sportives à plus de 2500 bénéficiaires.

3. LE SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SASD)

Certains gestes, même les plus simples, peuvent parfois prendre des allures de véritables exploits quand on est victime d'une santé précaire, du grand âge et de ses handicaps, d'une situation familiale ou sociale difficile.

C'est dans ce cadre, et avec pour objectif d'offrir un service de qualité à ces personnes en difficulté, que les Services d'Aide et de Soins à Domicile gèrent et coordonnent différents services de soins, d'aide à la vie de tous les jours, d'aménagement et d'entretien du lieu de vie, livraison de repas à domicile... Permettre à nos bénéficiaires de mieux vivre à leur domicile est le credo des différents professionnels qui œuvrent au sein des SASD, travailleurs sociaux, aides familiaux, aides ménagers, infirmiers, gardes à domicile et ergothérapeutes.

Chaque jour, plus de 500 professionnels apportent une aide et un soutien à près de 8000 bénéficiaires. Le contact humain est au cœur de l'action de ces services reconnus pour leur professionnalisme, leur présence, leur écoute attentive et discrète, et leur soutien aux personnes fragilisées.

3.1. Principales activités du service

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimation) ¹⁶
Services d'aide à domicile	2.498	2.458	2.416	2.436	2.327	2.311
Repas à domicile	1.261	1.229	1.253	1.235	1.229	1.218
Repas distribués	166.174	167.763	165.042	168.457	164.555	158.784
Bénéficiaires des soins infirmiers à domicile	1.553	1.440	1.451	1.635	1.510	1.441

¹⁶ Cette estimation est calculée sur base des 9 premiers mois de l'année. En effectuant une règle de 3, nous le reportons sur l'ensemble de l'année.

4. L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Avec la volonté de répondre tant aux impératifs du vieillissement de la population qu'à l'évolution des attentes de ses citoyens, notre CPAS continue à s'engager fermement dans l'extension et la modernisation des structures proposées et ce dans un contexte budgétaire difficile.

Notre CPAS est un acteur important en matière de prise en charge et d'hébergement des aînés. Il gère un réseau de 9 résidences totalisant 957 lits de maison de repos dont 591 sont agréés maisons de repos et de soins (MRS) ; nous attendons prochainement la requalification de 15 lits MR en lits MRS à Couillet et 5 lits à Gosselies portant ainsi notre capacité MRS à 611 lits.

Par ailleurs, dans la plupart de ces établissements, nos équipes pluri-disciplinaires ont développé des unités adaptées aux personnes désorientées se basant sur le concept du cantou : un lieu de vie central et sécurisé visant à réduire au maximum les contentions et les tensions entouré d'une quinzaine de chambres réservées exclusivement au repos (sieste, nuit).

Pour assurer la continuité et la qualité de l'accompagnement, nos équipes comptent près de 950 agents assurant tant les soins, que la réactivation, l'animation, l'hôtellerie et la maintenance.

Ces établissements se situent sur l'entité mais ne pratiquent aucune discrimination sur l'origine géographique des résidents accueillis. Nos 9 résidences sont :

- No P'tit Nid à Gilly
- Dr J. Hustin à Marchienne-au-Pont
- Au Rcwè du vî Clotchi à Couillet
- Louis Theys à Gosselies
- Raoul Hicguet à Montignies/s/Sambre
- Jules Bosse à Jumet
- Bughin-Durant à Monceau
- Sart Saint-Nicolas à Marcinelle
- Brichart à Charleroi

Nous comptons également un ensemble de structures intermédiaires visant à maintenir l'autonomie de la personne de plus de 60 ans ou à favoriser le maintien à domicile telles que :

- les centres d'accueil de jour : au nombre de 3, ils ont été créés à Charleroi, Marchienne et Montignies. Grâce à l'ouverture de ceux-ci, nous avons pu faire évoluer notre capacité d'accueil de 37 places dont 30 sont agréées en centres de soins de jour ; nous attendons prochainement la requalification de 3 places de centre de jour en centre de soins de jour à Marchienne.
- les résidences-services : au nombre de 2 actuellement, dont 5 appartements à la MR de Gilly et 32 à la MR de Marcinelle, nous en compterons bientôt une troisième en 2014 avec l'ouverture de 24 appartements à la MR de Monceau. Avec la construction de 23 appartements à la MR de Marchienne, nous totaliserons 4 résidences-services en 2015.
- Le centre de court-séjour comptant actuellement 17 lits à la MR de Marchienne. En 2016, 17 nouveaux lits de court séjour ouvriront à Montignies. Notons que nous avons par ailleurs un agrément pour 10 autres lits de court-séjour à Marcinelle.

Toujours dans l'objectif d'offrir à nos aînés une offre diversifiée visant à répondre au mieux à leur projet de vie, nous travaillons par ailleurs à amplifier les synergies entre les MR/MRS et le service d'aide et de soins à domicile du CPAS.

Notre service central gère chaque année plus de 1.300 demandes pour aboutir à l'accueil réel de +/- 300 résidents tant dans nos établissements que dans les maisons de repos extérieures (26) et résidences services (6), le tout en tenant compte des souhaits des résidents mais également de nos disponibilités d'accueil. En fait, cela représente donc +/- 950 désistements suite aux délais d'admission.

Capacité d'accueil de nos établissements	2007			2013		
	MR	CAJ	RS	MR	CAJ	RS
Charleroi	118 Dont 75 MRS	10		118 Dont 75 MRS	12	
Couillet	70 Dont 45 MRS			110 Dont 45 MRS		
Gilly	74 Dont 45 MRS		5	74 Dont 45 MRS		5
Gosselies	68 Dont 60 MRS			111 Dont 60 MRS		
Jumet	106 Dont 65 MRS			106 Dont 65 MRS		
Marchienne	166 Dont 118 MRS	10		166 Dont 118 MRS	15	
Marcinelle	98 Dont 65 MRS			98 Dont 65 MRS		32
Monceau	56 Dont 43 MRS			56 Dont 43 MRS		
Montignies	120 Dont 75 MRS	10		118 Dont 75 MRS	10	
TOTAL	876	30	5	957	37	37

5. LA SANTÉ MENTALE

Nous disposons de deux Services de santé mentale qui se situent à Charleroi et à Gosselies. Le Service de santé mentale de Charleroi est composé d'une **équipe « enfants »**, une **équipe « adulte »**, une **équipe « clinique des assuétudes »**, une **équipe « Evaluation et prise en charge des paraphilies »** (EPCP), un **club « Théo Van Gogh »** pour les personnes souffrant de maladies psychotiques chroniques, une **équipe « Trialogue »** pour les personnes souffrant de troubles psychotiques ou bipolaires. Le Service de santé mentale de Gosselies est quant à lui composé d'une **équipe généraliste** et d'une **équipe « Prévention-promotion de la santé »** qui vise à promouvoir la santé et renforcer le bien-être des enfants et des jeunes dans leurs différents lieux de vie (famille, école, quartier). Elle vise également la réduction des conduites à risque chez les jeunes tels que le tabagisme, l'alcoolisme ou encore l'usage des drogues.

SSM CHARLEROI	2010	2011	2012	2013 (estimation)
Equipe généraliste	572	701	601	600
Clinique des Assuétudes	125	225	198	240
EPCP	186	274	231	207
Club Théo	48	42	39	46
Trialogue	55	46	64	66
Fonctions de liaison	216	147	143	166
TOTAL	1.202	1.435	1276	1325

SSM GOSSELIES	2010	2011	2012	2013 (estimation) ¹⁷
Equipe généraliste	157	135	89	91
Prévention-promotion santé	108	152	145	485
Fonctions de liaison	-	-	42	31
TOTAL	265	287	276	607

L'augmentation importante des activités de l'équipe Prévention promotion santé s'explique notamment par l'organisation de séances de sensibilisation et de formation à l'estime de soi dans le milieu scolaire.

¹⁷ Cette estimation est calculée sur base des 9 premiers mois de l'année. En effectuant une règle de 3, nous le reportons sur l'ensemble de l'année.

On constate par contre que le nombre de bénéficiaires de l'équipe généraliste est en diminution depuis 2012. Cette diminution s'explique par le fait que notre médecin actuel est sur le départ et qu'elle a donc dû réduire son nombre de patients au cours des derniers mois. Notre nouveau médecin arrivera début 2014.

6. LES RESSOURCES HUMAINES

Dans une approche restreinte, la Gestion des Ressources Humaines (GRH) est généralement associée à la simple gestion du personnel : gérer le personnel d'un point de vue quantitatif, procéder à la paie des agents et assurer les obligations légales qui en découlent (ONSSAPL, précompte, secrétariat social).

Pourtant, la terminologie relative à cette fonction a évolué traduisant en cela l'élargissement de cette fonction. Ainsi, la Révision Générale des Barèmes (RGB) établie par la Circulaire du 27/5/94 du Ministre de la Fonction Publique inscrit en ligne de force la gestion de carrière par l'évolution de carrière, la formation et l'évaluation.

Plus récemment, la Région wallonne au travers du Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire intègre la valorisation des compétences, la gestion prévisionnelle des effectifs, la professionnalisation des recrutements, le bien-être au travail, la gestion des carrières spécifiques, l'inaptitude professionnelle.

La gestion des ressources humaines s'articule sur 2 grands axes :

- l'administration des ressources humaines : gestion de la paie, contrat, désignation, droit du travail, gestion du temps de travail et des absences, documents sociaux.
- le développement des ressources humaines : recrutement, évolution de carrière, formation, évaluation, gestion des compétences, gestion prévisionnelle des effectifs.

6.1. Répartition du nombre d'agents

STATUT	2013 (au 30/09/2013)
Statutaires et stagiaires	545,22
Contractuels	720,82
TOTAL	1.266,04
ACS/APE	678,15
PTP	0
ACTIVA	1,5
SINE	27,5
TOTAL DES AIDES À L'EMPLOI	707,15
TOTAL GÉNÉRAL	1.973,19 ETP

Le **bien-être** occupe une place importante dans la gestion et le management de notre institution. Au-delà des facteurs relatifs aux conditions de travail (sécurité, protection de la santé,..), le bien-être comprend aussi tout ce qui a trait à la culture d'entreprise, la valorisation professionnelle, la formation, l'évaluation mais aussi la fidélisation et l'attractivité du métier.

Afin de fidéliser le personnel, et ainsi créer un sentiment d'appartenance chez ceux-ci, nous veillerons cette année encore à tout mettre en œuvre pour bien accueillir et encadrer nos stagiaires et nouveaux travailleurs. Cela passera par exemple par la mise en place plus systématique d'entretiens individuels du nouveau personnel infirmier ou encore de la création d'un livret d'accueil reprenant une série d'informations nécessaires à une meilleure familiarisation au sein du nouvel environnement professionnel. L'attractivité et la fidélisation de nos agents passe aussi par la statutarisation de ceux-ci. En 2013, nous avons pu nommer près de 90 personnes provenant de diverses catégories (travailleurs sociaux, infirmiers, éducateurs gradués, employés d'administration et ouvriers).

Toujours dans le même esprit d'amélioration continue du bien-être des travailleurs, nous avons créé un **service social du personnel**, lequel entrera pleinement en action en 2014. Ce service visera plus particulièrement la protection et le soutien à apporter à nos agents.

A l'instar des entreprises privées et/ou publiques, il nous a en effet semblé nécessaire de créer une structure pouvant intervenir auprès des membres du personnel qui se trouvent face à des difficultés d'ordre social, financier ou encore personnel.

Ce service, constitué par un travailleur social et chapeauté par le Directeur général et le Directeur des ressources humaines, a d'une part pour mission d'informer, d'accompagner et d'orienter ces agents en difficultés ; et d'autre part de programmer et coordonner de nouvelles activités socio-culturelles.

Dans le respect de la confidentialité et de la discrétion, ce travail social s'effectuera en collaboration avec d'autres services internes, tel notre service médiation de dettes, notre maison de l'énergie ou encore notre service communication.

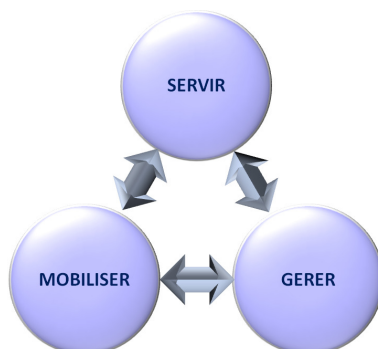
7. LE PLAN D'ENTREPRISE

Le plan d'entreprise appelé « Plan Crescendo » a démarré en juin 2011 pour une période de 5 ans. Il a pour ambition de relever un certain nombre de défis tant internes qu'externes à notre institution (défis internes : amélioration de la coordination entre les services du CPAS et ses secteurs d'activité, difficultés à gérer anticipativement les recrutements et les départs à la pension, pénurie de certains métiers,... Défis externes : détérioration du parc immobilier, manque de logements à Charleroi, vieillissement de la population,...).

Malgré un contexte budgétaire et économique difficile pour la Ville et le CPAS de Charleroi, nous avons la volonté d'être toujours plus efficient tant pour nos publics et partenaires, que pour notre personnel et notre structure.

Le plan d'entreprise est considéré comme un outil de gestion et de communication. Il procure davantage de visibilité et de crédibilité aux actions de notre CPAS. Il vise également à mobiliser et motiver notre personnel autour d'objectifs clairs et de résultats visibles, développant ainsi le sentiment d'appartenance à une entreprise

Les 98 projets que comprend le plan se répartissent selon les 3 axes suivants :



- **Servir nos publics** en évaluant et en anticipant les besoins, en renforçant notre capacité à adapter notre offre de services avec l'aide de nos partenaires.

Citons, pour illustrer les projets suivants :

- Le développement de notre offre en santé mentale par la création d'une équipe psycho-mobile à destination des sans-abri.
 - La rénovation ou la reconstruction de la maison de repos de Couillet.
 - La création d'un 4^{ème} espace citoyen.
 - L'analyse de l'opportunité de créer une distribution centralisée des repas à domicile en chaîne froide.
- **Gérer nos ressources et nos processus** par une gestion financière dynamique et rigoureuse, par un renforcement de la communication interne et la mise en place de collaboration, par la clarification de nos missions, par la simplification et la standardisation des procédures. Mentionnons les activités suivantes :

- L'amélioration et la consolidation du processus d'achat.
 - Le développement d'une gestion informatisée intégrée de nos services de 1ère ligne.
 - La virtualisation du parc serveur et des postes de travail sur sites distants afin d'assurer l'efficacité et la continuité des activités informatiques.
- **Mobiliser nos forces** en gérant de manière prévisionnelle les ressources humaines, en développant une culture d'entreprise, en améliorant le bien-être au travail et en accordant de ce fait une attention particulière à la protection et au soutien apportés à nos agents.
- Evoquons notamment :
- La création d'un espace dédié à la formation.
 - La mise en place d'un plan de recrutement dans une logique de gestion prévisionnelle des ressources humaines.
 - La sécurisation des bâtiments.

D'après les différents rapports de projets reçus et analysés, il ressort que près de deux tiers des 98 projets ont effectivement été réalisés. Ceux-ci concernent tant les services de première ligne (service social, actions de quartier, aide et soins à domicile, santé mentale, accueil et hébergement des personnes âgées, santé mentale) que les services supports (GRH, informatique, travaux, patrimoine, communication, etc.).

Afin de communiquer sur les 3 premières années de fonctionnement du plan, nous organiserons un évènement durant le premier trimestre 2014.

2ème partie : nos projets en 2014

Nos actions prioritaires pour 2014

Cette année encore, le CPAS de Charleroi s'engage à relever d'importants défis. Avec toujours cette même volonté d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers tout en respectant au plus près les mesures d'économie inscrites dans le plan de gestion.

Pour cela, il est indispensable que notre Centre adapte continuellement ses processus de gestion, qu'il anticipe un maximum les changements, risques et opportunités, mais aussi qu'il puisse s'ajuster aux nouvelles réformes, dont les transferts de charges financières du régional et du fédéral vers les pouvoirs locaux.

Même si les mesures qui organisent ces transferts de charge n'ont, jusqu'à présent, pas encore eu un impact direct sur le nombre de bénéficiaires du RIS et d'aides complémentaires à Charleroi, elles nous incitent toutefois à la plus grande vigilance.

Un autre défi important pour notre Centre est le vieillissement de la population. En plus d'avoir un impact sur nos dépenses (extension et modernisation de nos infrastructures), le vieillissement de la population implique également une nouvelle offre de services. Mais le vieillissement ne se limite pas cela, il faut aussi dès à présent entamer une réflexion plus globale et plus approfondie sur l'ensemble des politiques locales à mener sous l'angle de l'évolution démographique (que ce soit dans le secteur du logement, du transport ou encore des formules d'hébergement).

Pour relever ces importants challenges tout au long de l'année à venir, nos directions opérationnelles entendent articuler l'ensemble de leurs actions autour de trois lignes de forces :

- I. L'évolution et l'adaptation de nos outils et ressources
- II. La mise en place de nouvelles synergies transversales
- III. La nécessité de diversifier notre offre

Ci-après vous trouverez la présentation des actions qui vont être menées ou poursuivies par nos services en 2014.

I. L'évolution et l'adaptation de nos outils et ressources

1. L'accueil et la prise en charge de nos publics

1.1. La réforme du Service social : restructuration des antennes – « en route vers 2020 »

Un plan de réforme a été mis en place en application du plan d'entreprise Crescendo afin d'assurer un meilleur service aux citoyens ainsi qu'une meilleure organisation et une meilleure fonctionnalité, dont le but est de reconfigurer dans un délai de 6 à 8 ans, la sectorisation du territoire et le nombre d'antennes accessibles au public.

La première phase du projet consiste à réduire de 15 à 12, le nombre d'antennes sociales présentes sur l'entité de Charleroi. Il apparaît en effet clairement que si nous maintenons la configuration actuelle (15 antennes sociales réparties dans les 15 anciennes communes), il devient impossible d'évoluer, tant sur le plan organisationnel que fonctionnel, vers les transformations et aménagements rendus contextuellement nécessaires. D'ici 2018, et tel que prévu dans le plan de réforme, le nombre d'antennes sociales devrait être ramené à 7.

Afin d'objectiver ce plan d'action, une étude a été confiée à l'observatoire local de cohésion sociale du CPAS, lequel a présenté un « idéal organisationnel » à atteindre tenant compte des budgets pouvant être mobilisés et du temps imparti. Il a également présenté une nouvelle configuration territoriale des antennes sociales selon un découpage en 9 secteurs (au lieu de 15 actuellement) laissant place à une certaine homogénéité. Chaque secteur, à une exception près (Gosselies), comptera sur le territoire desservi soit une antenne importante, soit au maximum deux antennes de plus petites tailles. Au terme de cette réforme, nous nous fixons pour objectif de couvrir 7 secteurs géographiques, dont certains s'étendront sur le territoire de deux ou trois anciennes communes.

Notons que pour réaliser cette étude, toute une série de paramètres ont été pris en compte : le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale globale, les revenus moyens et médians par déclaration, les données de population de la Ville de Charleroi, l'adéquation avec les infrastructures dont nous disposons mais aussi le réseau de transport en commun.

A la date du 01 octobre 2013, le CPAS a débuté sa première phase en fermant 3 antennes situées à Roux, Mont-sur-Marchienne et Ransart. Celles-ci comptaient à la fois un nombre d'utilisateurs plus faible, des équipes de petites tailles (et donc plus difficiles à manager organisationnellement) ainsi qu'une infrastructure inadéquate pour assurer, dans de bonnes conditions, l'accueil des usagers. De plus, ces 3 antennes étaient géographiquement proches d'autres antennes dûment équipées pour accueillir leur équipe et recevoir leur public.

Dès 2014, les premiers effets positifs du plan de réforme vont déjà se faire ressentir par la mise en place sur chacun des sites d'un pôle de ressources s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires. Les conditions de travail de l'ensemble de nos agents vont également pouvoir être améliorées grâce à cette réforme.

1.2. Le développement de nos structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées

Aujourd'hui déjà, en Belgique, les personnes âgées de 65 ans ou plus sont plus nombreuses que les moins de 15 ans. D'ici 2060, la population âgée de plus de 85 ans aura presque triplé¹⁸. Des tendances qui soulignent clairement les besoins futurs auxquels nous devons faire face tant en matière d'encadrement médical et de soins à domicile, que de maisons de repos et de structures d'accueil.

Dès 2014, nous entreprendrons différents travaux de construction, d'adaptation et d'extension pour ainsi mieux répondre aux spécificités des personnes âgées.

Citons :

- L'ouverture de la **résidence service de Monceau** dès septembre 2014 ;
- La construction d'une **résidence service à Marchienne** : le commencement des travaux est prévu début 2014 pour accueillir les premiers résidents dans le courant de l'année 2016 ;
- Le projet de créer des **résidences services** sur les sites de Couillet et Montignies ;
- L'extension de la **maison de repos de Montignies** : le début des travaux est programmé pour juin 2014, il s'agit de la phase 3 des travaux de mise aux normes (chambres individuelles avec cabinet de toilettes et douches) et de développement durable (isolation des façades et remplacement des châssis) ;
- L'extension de la **maison de repos de Monceau** et l'ouverture d'un centre de jour : cette MR ne compte actuellement que 56 lits. Nous souhaitons donc augmenter l'offre de lits et promouvoir ainsi la diversification de l'offre sur le site gérontologique de Monceau. L'attribution du marché aura lieu fin 2014 ;
- L'aménagement de 2 espaces de vie à la **MR de Charleroi** ;
- Le lancement du marché relatif à la reconstruction de l'ancien bâtiment de la **MR de Couillet**
- Les études sur la construction d'une **10^{ème} MR/MRS** sur le site du CHU comprenant au minimum 120 lits court-séjour, 40 logements résidence-services ainsi que 15 places centre d'accueil de jour ;
- La création de **logements communautaires** sur le site de l'ancienne Maison communale de Couillet. Pour pouvoir construire ces logements communautaires, les bâtiments situés à l'arrière vont être démolis. Les bâtiments à rue vont être quant à eux conservés.

¹⁸ Cfr communiqué de presse de Belfius « Generation United »
https://www.belfius.be/info/FR/Media/persbericht%20Generation%20United%20FR_tcm_10-42865.pdf#!

1.3. Le déménagement de l'Abri de nuit supplétif et du Resto du cœur

L'hiver prochain, l'abri de nuit supplétif élira domicile de façon durable à Dampremy, au n°28 de la rue de Français précisément. Après avoir déménagé plus d'une fois ces dernières années (dans le bâtiment d'Ulysse du Boulevard Général Michel, puis dans le pavillon de la rue du Fort), cela faisait 2 ans que la structure temporaire d'accueil se situait dans un immeuble de la Place Delferrière. Les permis d'urbanisme ayant été obtenus fin novembre, les travaux vont démarrer début 2014, de sorte à ce que ceux-ci puissent être terminés pour la période hivernale prochaine. Le bâtiment sera subdivisé en chambres (et non plus en dortoir). Sa capacité d'accueil quant à elle sera toujours de 25 lits pour hommes.

Après la réalisation de travaux nécessaires, l'immeuble de la place Delferrière, propriété du CPAS, accueillera, début 2015, le Resto du cœur de Charleroi, situé actuellement dans le pavillon de la rue du Fort. Les travaux consistent en la réalisation d'une salle de restaurant et des locaux devant accueillir une cuisine de collectivité, des bureaux, etc.

1.4. L'amélioration de la qualité de l'accueil du public-femmes à l'abri de nuit Dourlet

On a constaté au cours de ces trois dernières années un accroissement (de l'ordre de 30%) du nombre de femmes sans abris rendant nécessaire la création d'hébergement d'urgence adapté. Nous allons dès lors en 2014 réaménager l'accueil au sein de l'abri de nuit Dourlet, afin d'être mieux adapté aux besoins de ce public féminin. Notre service travaux étudie actuellement la faisabilité de ce réaménagement afin de créer 3 places supplémentaires pour femmes.

1.5. La poursuite de la rénovation de l'Hôtel social

L'Hôtel social est agréé en tant que maison d'accueil et dispose, depuis le 1^{er} janvier 2013, de l'agrément de 7 lits supplémentaires portant ainsi sa capacité d'hébergement à 27 lits.

Afin d'améliorer les conditions d'hébergement et d'accompagnement du public, ainsi que les conditions de travail du personnel, la deuxième phase des travaux de reconditionnement des espaces communautaires va être poursuivi en 2014. Il s'agira notamment d'installer une cuisine, un salon, une buanderie commune ainsi qu'une salle polyvalente. La phase 3, prévue dans le courant 2015, consistera en la construction et l'aménagement de locaux réservés au personnel.

2. Le bien-être du personnel

2.1. Une enquête sur la corrélation entre le burnout et l'absentéisme

On constate chez les travailleurs sociaux que l'épuisement professionnel (burnout) est en forte augmentation et qu'il constitue l'une des causes d'un taux d'absentéisme relativement élevé. Le burnout nuit à la santé physique et psychologique, mais aussi à la qualité du travail, pouvant ensuite déborder sur la vie privée et engendrer ainsi un cercle vicieux. Son point de départ est un stress professionnel qui devient chronique et « vide » littéralement les ressources physiques et psychiques du travailleur.

En 2012, nous avons réalisé une enquête statistique portant sur la corrélation entre le burnout et l'absentéisme auprès d'un échantillon d'agents du service d'aide aux familles, service où le taux d'absentéisme est le plus élevé comparé à la moyenne générale. Grâce aux résultats obtenus, nous avons dès lors pu mettre en place des actions de prévention beaucoup plus ciblées qui portent aujourd'hui leurs fruits.

En 2014, nous allons tout mettre en œuvre pour étendre ce même type d'enquête mais dans un spectre beaucoup plus large, c'est-à-dire en englobant l'ensemble de nos services généraux.

2.2. Les services de santé mentale développent une offre de formation et de soutien à nos équipes de première ligne

Les professionnels de première ligne du service social du CPAS étant souvent confrontés à des bénéficiaires souffrant de troubles psychiques, nos services de santé mentale vont organiser des formations sur les attitudes à adopter face à ce genre de personnes. Seront développés dans ce cadre :

- le soutien par la consultance afin de favoriser la résolution d'un problème particulier survenu dans la pratique quotidienne du professionnel
- l'entretien de debriefing psychologique pour prévenir l'apparition d'un stress post-traumatique

Cette formation aura un impact positif sur l'augmentation des compétences de nos agents et sur l'adéquation de leurs interventions.

3. Nos outils de gestion

3.1. La mise en place d'outils informatiques performants

Une meilleure gestion centralisée des données passe notamment par un parc informatique efficace et performant, lequel améliore d'une part la communication interne entre les départements, et procure d'autre part un gain de temps considérable. L'objectif est d'automatiser un maximum de tâches informatiques de sorte à ce que nos agents puissent consacrer davantage de temps à la qualité des services rendus aux usagers.

Dans cette optique, notre service informatique va poursuivre le développement de l'application de gestion des dossiers de soins. Ce logiciel présente l'avantage de collationner l'ensemble des soins médicaux dont nos résidents bénéficient. Les membres du personnel pourront dès lors disposer de toutes les informations au bon moment, ce qui améliorera la qualité et la rapidité des soins à prodiguer.

Un nouvel outil de gestion de paie du personnel est également à l'étude pour une meilleure prise en charge et un meilleur suivi de la complexité de la législation. L'outil dont nous disposons actuellement date du début des années 2000 et ne répond plus aux attentes actuelles d'un service de gestion du personnel. Ce projet débutera en 2014 et s'étendra sur deux ans.

En 2014 s'achèvera également la deuxième phase de mise en place du logiciel de gestion du service social. Grâce à celui-ci, toutes les informations relatives aux bénéficiaires pourront être centralisées de sorte à ce qu'un dossier informatisé unique par bénéficiaire reprenne toutes les informations relatives à la gestion complète des paiements des aides sociales ou encore aux déclarations à communiquer au ministère. Viendra ensuite la phase 3 du projet qui consistera en l'intégration d'autres services périphériques tels que la médiation de dettes, le pôle énergie, etc.

3.2. Un nouveau Centre de Formation Bruno Dethy

Le CPAS a inauguré le 16 octobre 2013 son propre centre de formation. Il a été dénommé Bruno Dethy en hommage à un délégué syndical du CPAS qui, sa vie durant, s'est constamment investi dans le bien-être et la protection des travailleurs. Il se situe au rez-de-chaussée du bâtiment *No Moncha* à Monceau-sur-Sambre et accueillera dès 2014 l'ensemble de nos agents suivant les formations organisées par notre Centre.

En plus des formations ponctuelles (supervision des travailleurs sociaux, gestion de la violence, secourisme, formations techniques pour les ouvriers en maison de repos, etc.) qui sont dispensées dans les locaux polyvalents du centre, deux types de formation y seront organisés en permanence :

- les formations en manutention de charges inertes et de personnes malades et handicapées ;
- les formations en bureautique destinées à tout le personnel du CPAS.

3.3. Un nouveau logiciel de cartographie

L'Observatoire local de cohésion sociale s'est doté en 2013 d'un outil informatique « Mapinfo 12 » permettant la réalisation de cartographies au niveau local. Outre la possibilité de représenter les statistiques sous forme de tableaux de bord ou de graphiques, ce logiciel permet de « faire parler » nos données sur une carte. En 2014, l'observatoire va ainsi pouvoir créer ses propres secteurs statistiques par découpages géographiques (par exemple : implantation de nouveaux dispositifs d'insertion, analyse de la charge de travail social par antenne,...) et ainsi mieux anticiper les changements sociologiques imprévus.

Par ailleurs, l'outil « Mapinfo » offre, dans le domaine de l'action publique, de multiples possibilités : qu'il s'agisse de représentations de données statistiques (nombre de bénéficiaires du RIS ou de AFE par quartier, nombre de logements occupés, nombre de familles monoparentales,...), d'aménagement territorial (urbanisme, TEC, gestion des déchets, environnement,...), ou encore de géopolitique (développement des infrastructures, redynamisation du centre ville, analyse des zones de commerces,...).

Une présentation cartographique de nos données sociales en secteurs statistiques (± 250) est très utile au niveau local car elle procure aux gestionnaires publics ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du champ social une meilleure vision de la situation de Charleroi.

3.4. Un projet pilote pour l'accompagnement à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans nos maisons de repos

En vue de diminuer la consommation énergétique de nos bâtiments depuis août 2013, un facilitateur URE non-marchand de la Région wallonne vient aider gratuitement notre institution à développer une politique d'économie d'énergie. L'accompagnement proposé, pour une durée de 10 mois, concerne les aspects méthodologiques, techniques ainsi que ceux liés à la sensibilisation des occupants.

Ce projet vise dans un premier temps la maison de repos de Gilly. Il va ensuite s'étendre à l'ensemble de tous les bâtiments du secteur des Maisons de repos, et in fine, à tous les bâtiments de notre Centre.

En parallèle, une investigation technique d'un expert de l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement durable (ICEDD) va venir compléter l'audit énergétique réalisé par notre pôle énergie afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie au sein du CPAS. La mise sur pied d'un « team énergie » sera chargé de déceler les économies potentielles ainsi que les comportements à adopter.

II. La mise en place de nouvelles synergies transversales

1.1. Le transfert de missions Ville-CPAS

En vue d'optimiser l'organisation des services rendus à la population sur Charleroi, le Collège communal a chargé les Directeurs généraux et financiers de la Ville et du CPAS d'analyser la faisabilité de transfert de certaines missions effectuées par la Ville vers le CPAS.

La note d'orientation adoptée par le Collège cible les missions et services suivants :

- 1) Le Développement Social de Quartier du Plan de Cohésion Sociale (PCS)
- 2) La Médiation Interculturelle du PCS
- 3) Le soutien à l'insertion socio-professionnelle pour les moins de 25 ans
- 4) La tutelle sur les associations sociales article 18 du PCS
- 5) La prospection et l'évaluation du PCS
- 6) La tutelle sur l'asbl régime de quartier, la Mirec, l'Ale, Je crée mon job, l'asbl Diapason/Transition, l'asbl le comptoir d'échanges de seringues
- 7) La Division Prévention Drogue

Les Directeurs généraux et financiers de la Ville ont été chargés de proposer au Collège communal une méthodologie et un échéancier de mise en œuvre du transfert de missions, dans la perspective de confier au terme de ces travaux préparatoires, la coordination du Plan de cohésion sociale au CPAS via la mise à disposition du chef de projet.

Un groupe de travail associant des représentants des deux administrations s'est mis en place pour articuler au mieux cette volonté partagée d'optimiser les infrastructures respectives et les services répartis sur le territoire. Ce groupe de travail devrait présenter ses conclusions dans les prochaines semaines et proposer des options stratégiques d'implantation de ces différents services de base accessibles aux citoyens pour les années à venir.

1.2. La mise en réseau des observatoires locaux de Charleroi

Dans un souci d'échange d'informations et de développement local, 15 institutions et organismes locaux ont signé une convention de partenariat le 8 novembre dernier. Ce projet, initié par l'observatoire local de cohésion sociale, vise plus particulièrement la production et la collecte d'informations spécifiques (économiques, sociales, de santé, d'emploi, de population, de transport, de criminalité, etc.) qui constituent une série d'éléments utiles à l'élaboration de diagnostic, d'évaluation mais aussi d'aide à la décision locale.

La méconnaissance des réalités socio-économiques, la vétusté des données statistiques (qui à l'échelle des quartiers de Charleroi datent du dernier recensement de 2001), les statistiques disponibles trop souvent éparses et non partagées, ou encore le manque d'indicateurs statistiques

significatifs font aujourd'hui cruellement défaut. Or, disposer de données fiables est plus que nécessaire pour mener une politique cohérente et efficace sur le territoire.

Les 15 partenaires sont les suivants :

- La Ville de Charleroi
- Le TEC Charleroi
- La Police locale de Charleroi
- La Police fédérale de Charleroi
- L'Observatoire de la Santé du Hainaut
- Le Relais social de Charleroi
- Le Centre local de promotion de la santé Charleroi-Thuin
- La SNCB
- Le Forem-Charleroi
- Le Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC)
- L'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques (IGRETEC)
- Hainaut Développement
- Le Centre Universitaire de Charleroi ASBL (CUNIC)
- Le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF)
- Le CPAS de Charleroi

Dans le cadre de cette mise en réseau, une plateforme statistique d'échange a été créée en collaboration avec l'Iweps. Elle regroupe une dizaine de thématiques (démographie, social, emploi, économie, transport, santé, sécurité, assuétude, endettement...) et est uniquement accessible aux membres du réseau.

Pour fin de l'année 2014, l'observatoire local de cohésion sociale du CPAS de Charleroi prévoit la publication d'un baromètre socio-économique sur Charleroi qui sera le fruit d'un travail de coopération entre les différents observatoires thématiques.

1.3. Le développement de synergies inter-services autour de problématiques liées à l'enfance et à la parentalité

Valoriser le travail synergique et les collaborations en interne a de nombreux avantages tant sur le plan d'une gestion plus économe et efficace, que sur l'offre de qualité à apporter aux différentes problématiques sociales.

Nous constatons que les équipes Enfants-adolescents des services de santé mentale de Charleroi et de Gosselies ainsi que l'équipe assuétudes de Charleroi travaillent avec des familles composées de jeunes enfants dans le cadre de psychothérapies individuelles, familiales, de consultations pédopsychiatriques ou encore de soutien à la parentalité de parents consommateurs. Or d'autres services du CPAS, tels que le service jeunesse, la maison des parents, les antennes sociales mais aussi les espaces citoyens, travaillent également avec ce même public dans des approches différentes certes mais complémentaires. En 2014, nous allons donc nous atteler à développer davantage de collaborations inter-services et à poursuivre le projet de réseautage interne de sorte à optimiser le

service rendu à la population. Pour ce faire, nous allons créer une base de données statistiques compatible avec les bases de données des autres services reprenant par exemple les analyses de trajectoires du public commun.

1.4. La fusion du pôle « Hébergements et logements transitoires » et de la Cellule logement

La fusion de ces deux services internes au CPAS s'effectue dans un objectif de rationalisation et de cohérence renforcée sur le plan des économies à réaliser. Cette mesure rentre également dans la réorganisation globale du service social.

1.5. La poursuite de l'opérationnalisation du projet partenarial « Housing first Belgium »

« Housing first Belgium » est un projet pilote fédéral, soutenu par l'Etat fédéral, qui permet à des personnes SDF de trouver un logement sans condition c'est-à-dire sans passer préalablement par différents paliers tels que la résolution des problèmes d'assuétude ou encore de santé mentale. L'objectif est de permettre aux personnes sans-abri d'obtenir d'abord un logement, et ensuite de les aider à résoudre les problèmes et difficultés qu'ils rencontrent.

Cette initiative concerne 5 Villes pilotes en Belgique (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi), et pour chacune d'elle, un opérateur principal a été identifié. A Charleroi, il s'agit du Relais social.

Ce projet s'appuie sur un réseau de partenaires et de compétences multidisciplinaires :

- Des partenaires clés dans le secteur du logement :
 - l'Agence immobilière sociale Charleroi-logement
 - la Sambrienne
- Des opérateurs de terrain :
 - l'Hôtel social du CPAS de Charleroi
 - le service de soins psychiatriques à domicile
 - l'ASBL Comme chez nous
 - le Relais santé de Charleroi

Nous avons pour objectif de répartir les 24 personnes bénéficiant du « Housing first » à Charleroi de la façon suivante : 8 logements proposés par l'AIS, 8 logements mis à disposition par la Sambrienne et 8 logements relevant du privé, et ce afin d'expérimenter les trois types de logements et ainsi constituer un réseau de propriétaires solidaires.

Ce projet expérimental a débuté sur Charleroi en septembre 2013 et se poursuivra jusqu'en juillet 2015.

1.6. Le renforcement des synergies avec la Ville et les opérateurs immobiliers et sociaux locaux dans le but de reloger des personnes dont l'immeuble a été frappé par un arrêté d'inhabitabilité

Dans le cadre du Plan Vauban, des actions de contrôle ont été mises en place pour lutter contre les marchands de sommeil et toute infraction liée au logement et à l'urbanisme. Les contrôles ont débuté en avril 2013 dans les rues jugées les plus problématiques. Dans la rue Chavannes, par exemple, c'est près de 60 logements qui ont dû être fermés pour raison de sécurité incendie, d'inhabitabilité ou jugés en infraction selon les règles de l'urbanisme.

Si ces expulsions ne s'accompagnent pas de solution de relogement, cela peut engendrer rapidement de graves dégâts humains et sociaux susceptibles de se révéler irréversibles. C'est la raison pour laquelle le CPAS, la Ville de Charleroi et les opérateurs immobiliers et sociaux locaux vont renforcer cette année encore davantage de synergies destinées à optimiser le relogement des personnes expulsées. Le but de cette mesure vise également à éviter le sans-abrisme et favoriser le relogement durable.

1.7. Une convention entre la Sambrienne et le CPAS pour prévenir les arriérés locatifs

La Sambrienne¹⁹ gère à ce jour 10.000 logements et endure un manque à gagner s'élevant à 1.8 millions d'euros. Sur les 2.500 ménages qui sont en retard ou en défaut de paiement, 344 (soit 12%) sont des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Or, pour ce public fragilisé, ces situations d'endettement peuvent s'avérer inextricables et aboutissent à des expulsions si le défaut de paiement n'est pas pris à temps.

Afin de lutter contre les impayés et contentieux locatifs, quatre groupes de travail ont été créés autour des quatre axes suivants : l'économie d'énergie dans les habitations, les arriérés locatifs, les expulsions et l'attribution des logements dans les cas d'urgence sociale.

La nouvelle convention scellant la collaboration entre notre CPAS et la société de logements sociaux entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

¹⁹ La Sambrienne résulte de la fusion, en juin 2013, des cinq sociétés de logements sociaux carolos.

III. La nécessité de diversifier notre offre

1.1. Le déménagement du CHU

Suite au déménagement du CHU de Charleroi ; le CPAS, propriétaire du site, va récupérer son bâtiment. Le déménagement de l'Intercommunale de santé publique du pays de Charleroi (ISPPC) vers le nouveau complexe hospitalier public « CHU Marie Curie », situé à Lodelinsart, est prévu au premier semestre 2014. Une convention de fin d'occupation et de résiliation d'un bail emphytéotique va être conclue avec l'ISPPC. Elle portera notamment sur la résiliation du bail, les droits et obligations des parties en ce qui concerne le déménagement des meubles, la démolition, les pollutions.

Une étude de réaffectation du site a été réalisée par l'association momentanée AT OSBORNE-COOPARCH-R.U.-DELOITTE et CMS DEBACKER. Celle-ci a révélé qu'une reconversion du bâtiment existant était difficilement envisageable compte tenu de l'ancienneté et de la vétusté du site. C'est la raison pour laquelle nous envisageons une démolition de ce dernier. En sa séance du 21 mars 2013, le Conseil de l'Action sociale a décidé de confier à l'intercommunale IGRETEC la mission d'étude de l'architecture, la surveillance des travaux et la coordination de la destruction de l'ensemble des bâtiments.

Les travaux de démolition, dont la durée est estimée à plus d'un an, débuteront dès l'été prochain. En parallèle, les réflexions se poursuivent quant aux projets de reconstruction.

1.2. Le Fonds européen : « Inclusion sociale & développement durable – Charleroi Sud-Hainaut »

Le CPAS de Charleroi s'inscrit dans une réflexion globale relative à la thématique du maraîchage urbain et de ses développements.

Un projet intitulé « Inclusion sociale & développement durable – Charleroi Sud Hainaut », avalisé par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 19 septembre 2013 en dessine les grandes lignes en visant une palette diversifiée d'actions à réaliser grâce à la mise en place d'une dynamique partenariale forte.

« Inclusion sociale & développement durable » basera son financement sur les appels à projets européens initiés dans le cadre de la nouvelle période de programmation « 2014-2020 ».

Les objectifs évoqués par le projet sont :

- La structuration d'un « circuit court »²⁰ alimentaire à implanter notamment sur Charleroi, et ce, au travers de la création d'activités en économie sociale (soit par la constitution de nouvelles entités soit par le développement d'activités complémentaires au sein d'entités pré-existantes).
- L'organisation de filières complètes d'insertion sociale et d'insertion socioprofessionnelle.
- La mise en place d'actions de sensibilisation et d'animations visant à promouvoir une autonomie alimentaire à destination de notre public-cible, mais plus largement, à destination des habitants.

Plusieurs domaines-cibles d'actions sont d'ores et déjà envisagés :

- **En matière d'insertion socio-professionnelle** : Le développement de filières d'ISP axées notamment sur les métiers verts (maraichage, agriculture, etc). Il s'agit de proposer et d'inciter les bénéficiaires du RI à s'inscrire dans un parcours d'insertion orienté vers le développement durable ; tout en développant les compétences et les connaissances nécessaires afin de les amener progressivement vers l'emploi.
- **En matière d'économie sociale** :
 - Par le développement d'une **filière de formation** axée sur la restauration collective au sein de l'EFT Transform permettant la création d'un restaurant EFT.
 - Par la création d'une **société coopérative** visant en partie les axes : production – distribution & vente de proximité – transformation.
- **Volet « production »** : 6 terrains potentiels sont identifiés sur les quartiers de Charleroi, Jumet, Couillet, Gosselies et Roux, ceux-ci appartiennent soit à la Ville de Charleroi soit au SPW. D'autres pistes restent également envisagées pour acquérir si nécessaire des terrains complémentaires (ex : particuliers, partenaires, propriétaires d'espaces verts prêts à mettre à disposition et/ou à vendre une ou plusieurs parcelles). Il s'agit d'utiliser ces espaces pour la culture de fruits et de légumes, d'élevage d'animaux et d'insectes, tout en favorisant la biodiversité sur chaque site.
- **Volet « distribution & vente de proximité »** : dans un premier temps, il est envisagé de procéder à une distribution directe de la production soit à partir des sites soit via des points de ventes collectifs soit au travers des services préexistants (internes et externes au CPAS : restaurants de quartier, banque alimentaire, resto du Cœur, etc.)
- **Volet « transformation »** : l'implantation de deux ateliers de transformation viendra renforcer le circuit court afin de reconditionner les fruits et les légumes au travers d'espaces dédiés soit à une conserverie, soit à une bouteillerie et/ou à une presse à fruits, et d'autre part, de transformer les pièces provenant de l'abattage d'animaux

²⁰ Un circuit court se définit quand les aliments sont distribués par une très courte chaîne entre producteurs et consommateurs. Il y a au maximum 2 intermédiaires.

(collaboration à développer avec l'abattoir de Charleroi) afin de les commercialiser par la suite.

- Par la création d'une **entreprise d'insertion** orientée vers la restauration collective visant l'implantation d'une cuisine industrielle écologique, celle-ci se positionne pour offrir ses services à destination des collectivités locales telles que la Ville de Charleroi (ex : crèches communales), le CPAS de Charleroi (ex : maisons de repos, aides et soins à domicile, etc). Une étude de marché devra être initiée afin de cibler précisément les clients-bénéficiaires de cette action.

- **En matière de dynamique de quartier :**
 - Au travers des différents sites ciblés pour la Coopérative, il s'agit également d'impulser de nouvelles initiatives en matière de dynamique de quartier par site afin de jouer sur une mixité d'actions portées tant par les services internes du CPAS que par des partenaires extérieurs.
 - La création d'un 3^{ème} restaurant de quartier viendra compléter la dynamique déjà mise en place par les 2 restaurants de quartier préexistants implantés sur Dampremy et Marchienne-Docherie. Il est envisagé pour ce 3^{ème} restaurant de s'approvisionner auprès des producteurs locaux pour certains produits.

- **Le Site du Martinet à Roux :** Il s'agit d'un site pouvant devenir le site principal de l'ensemble du projet car il a le potentiel pour accueillir les 3 axes du circuit court alimentaire, il réunit toutes les conditions stratégiques pour devenir in fine une vitrine en matière de développement durable. Le challenge 2020, conditionné à la réception des subsides, est que le site du Martinet devienne un « village durable » mettant en vitrine toutes les actions initiées et impulsées par les différents acteurs du projet.

Plusieurs partenaires potentiels ont marqué un intérêt en vue de participer à la concrétisation de cette réflexion.

Des groupes de travail, associant tant les services internes que les partenaires externes, vont se réunir dans les prochaines semaines afin de cibler les actions au travers des thématiques suivantes : « alimentation durable » - « insertion socioprofessionnelle » - « production & économie d'énergie » - « agriculture urbaine & environnement » - « valeurs culturelles ».

Actuellement, le projet s'appuie en théorie sur les sources de financement européennes suivantes : FEDER, FSE, FEADER, Life +. Les appels à projet sont annoncés dans le courant des 1er et 3ème trimestres 2014.

1.3. La mise en place de formules intergénérationnelles pour pallier au vieillissement de la population

Plus qu'un défi de capacité d'accueil, le vieillissement de la population est également un enjeu social, sociétal et profondément humain. Trop d'ainés se sentent démunis, délaissés, précarisés du fait de leurs maigres pensions ou encore du manque de lien social les amenant vers une certaine forme de solitude.

Pour pallier à ces difficultés, notre CPAS entend mettre en place des solutions à travers des formules intergénérationnelles telle l' « Habitat kangourou » où jeunes et personnes âgées pourront cohabiter. Ce type d'habitation a pour avantage de rassurer les seniors dans leur vie quotidienne et les sortir peu à peu de l'isolement. Les personnes âgées pourront ainsi se sentir plus utiles en rendant de petits services aux personnes avec lesquelles ils cohabitent. Les jeunes, quant à eux, paieront un loyer modéré et pourront également leur venir plus facilement en aide au quotidien. Outre l'aspect « solidarité dans le logement », la mise en place de ce projet s'avère être une solution pour pallier au manque de place en maisons de repos. L'habitat intergénérationnel, ce nouveau mode d'habiter, est encore à l'heure actuelle assez méconnu et peu développé en Wallonie.

Notons qu'une des pistes de réflexion quant à la réaffectation du site du CHU est la construction d'une dixième maison de repos de type « logements intergénérationnels ».

1.4. Continuité dans le développement de l'offre de groupe de santé mentale

Afin de répondre plus adéquatement aux usagers dont les capacités verbales et de symbolisation sont limitées, nous entendons créer, en 2014, des groupes de personnes réunies par le biais d'un symptôme ou d'une problématique similaire. Le groupe pourra dès lors créer des liens et devenir complémentaire. Cette offre de groupe représentera également une alternative au travail individuel et facilitera l'expression de soi.

1.5. Une nouvelle orientation en matière de la politique de l'emploi et de la réinsertion socioprofessionnelle

Au vu du souhait de la Ville de Charleroi de confier au CPAS l'initiative de développer administrativement et politiquement les compétences de l'emploi et de l'économie sociale, il apparaît indispensable de développer un département de l'insertion socioprofessionnelle au sein de notre Centre.

Afin de rencontrer au mieux les besoins identifiés, le CPAS entrevoit d'établir des contrats de coopération avec le Forem mais aussi de développer des partenariats avec d'autres EFT/OISP.

2014 verra également la création d'une nouvelle filière d'emploi-formation « vente » pour les bénéficiaires souhaitant se former et être soutenus dans une recherche d'emploi. Cette formation leur donnera la possibilité de suivre un module de construction de projet professionnel dans le but

d'acquérir et de développer des savoirs et savoir-faire comportementaux requis pour exercer un métier dans le secteur de la vente (caissier(ère), vendeur(euse), réassortisseur(euse)...). Cette formation d'une durée de 5 mois sera donnée par les formateurs du CPA (Cours Professionnel pour Adulte) qui offrira ensuite la possibilité aux bénéficiaires de faire des stages dans différents pôles d'activités de type grande distribution, textile, discount-solderie ou encore décoration. Un examen final sera ensuite organisé devant un jury de professionnel pour obtenir un certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale reconnu par la Communauté française.

1.6. Un projet d'adaptation de notre Maison familiale en Maison d'accueil

Nous examinons la possibilité d'adapter le projet pédagogique actuel de la Maison familiale en Maison d'accueil et d'hébergement d'urgence pour des situations de crise familiale au sens large. Il s'agirait d'accueillir des enfants à court terme à la demande des parents ou sur les conseils d'intervenants internes à notre CPAS. Les ressources financières (évaluées à 600.000 €) pour développer un tel projet sont à rechercher dans le cadre du Fonds Social Européen, spécifiquement dans son aspect de lutte contre la précarité infantile. L'objectif est d'éviter la spirale de la marginalisation par une prise en charge rapide des enfants et une démarche consentie des parents en grande difficulté. Une intervention immédiate constitue un des facteurs clés de la réussite de l'action.

1.7. La création d'un dispositif mobile en santé mentale pour aider les personnes précarisées les plus éloignées des soins

Au départ de ses services de santé mentale, de son pôle d'urgence sociale et de ses services d'aide et de soins à domicile, notre CPAS a pour ambition de créer en 2014 un « dispositif mobile en santé mentale » en collaboration avec l'ISPPC, l'ACGHP et l'Université de Mons. Ce projet vise d'une part à améliorer l'accessibilité des soins de santé mentale pour les publics les plus précarisés et donc les plus éloignés des dispositifs traditionnels d'aide ; d'autre part, il veut offrir aux partenaires la possibilité de mutualiser leurs ressources et compétences.

L'accroissement et la pluralité des déterminants des troubles en santé mentale ainsi que la multiplicité d'intervenants concernés par cette problématique, rendent en effet impératifs la formalisation et le développement de partenariats innovants pour améliorer l'intégration sociale et surtout éviter la marginalisation des personnes précarisées souffrant de maladie mentale.

Ce dispositif mobile en santé mentale se déclinera en 3 axes : la création d'une équipe mobile en santé mentale, la spécialisation de professionnels du secteur de l'aide et de soins à domicile à l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiques, l'identification et la création d'un hébergement « bas-seuil ».

1.8. La lutte contre le gaspillage et les invendus alimentaires

A l'initiative de notre Président Eric Massin, le Collège communal a adopté le projet d'intégrer une clause aux conditions d'exploitations des supermarchés, présents sur le territoire de Charleroi, les obligeant à réserver leurs invendus aux banques alimentaires. Cette réflexion est le fruit d'une collaboration avec la banque alimentaire et le Resto du Cœur de Charleroi.

Une telle clause va permettre à ces associations de répondre à une demande en croissance constante depuis ces dernières années. D'un point de vue théorique, cette clause nécessitera un important travail de modification des permis d'entreprise. Elle prévoira par ailleurs une gestion souple de ces invendus afin que ceux-ci parviennent rapidement aux personnes concernées.

Séduit par cette initiative, le groupe Delhaize et ses 3 magasins présents sur le territoire carolorégien ont adhéré volontairement à la mise à disposition de leurs invendus alimentaires, approvisionnant ainsi la Banque alimentaire de Charleroi depuis septembre 2013.

Pour 2014, nous avons pour ambition de convaincre les autres enseignes de grande distribution de Charleroi, à mettre à disposition leurs invendus alimentaires.

1.9. Favoriser l'implantation d'une agence microStart à Charleroi

MicroStart est une scrl à finalité sociale dont les fondateurs sont l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), BNP Paribas Fortis et l'Union Européenne via le Fonds Européen d'Investissement.

La mission de microStart consiste à financer des personnes exclues du système bancaire au moyen d'un micro-crédit, dont le montant oscille entre 500 à 10.000€, afin de leur permettre de créer leur entreprise et donc de l'emploi. Installée à Bruxelles depuis fin 2010, microStart affiche en 2 ans des résultats surprenants avec 3000 candidats, 700 crédits accordés et 400 emplois créés.

L'entreprise dispose désormais de deux agences à Bruxelles. Elle a également ouvert 2 agences en 2012 à Liège et à Gand.

MicroStart souhaite ouvrir une nouvelle agence dans le Hainaut en juin 2014, et plus précisément dans le centre Ville de Charleroi. Cette implantation résulte des contacts pris depuis le début de l'année 2013 avec notre CPAS. Nous sommes en effet intéressés par cette initiative étant donné que nous partageons, en partie, le même public cible.

Nous aiderons dès lors microStart à créer son réseau sur Charleroi en organisant les premières réunions dans nos espaces citoyens ou au Passage 45, ainsi qu'en articulant leur action avec les acteurs déjà présents sur le terrain de l'autocréation d'entreprise à Charleroi.

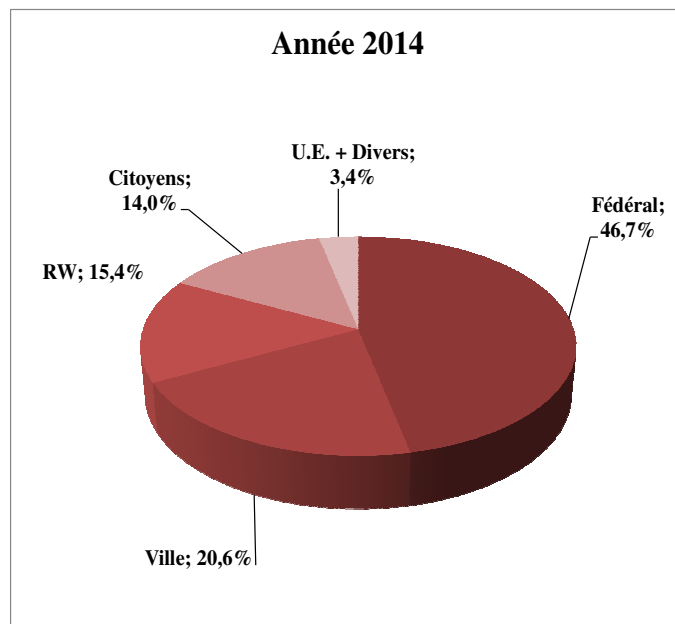
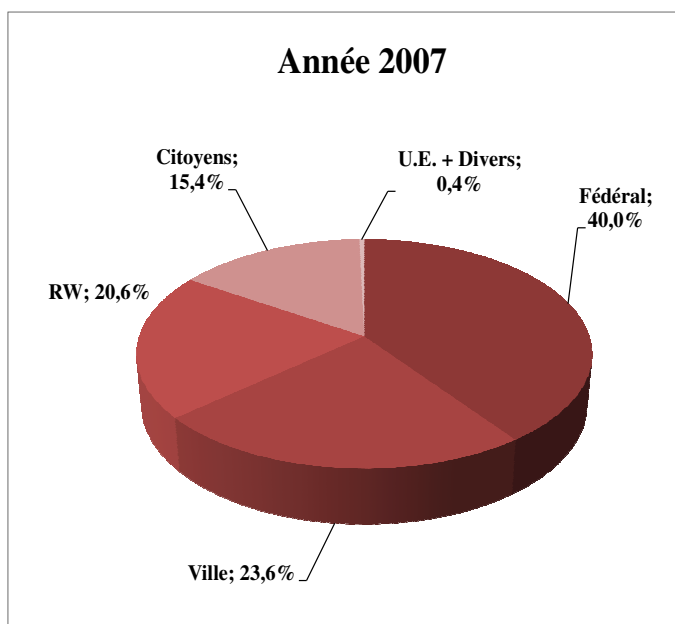
3ème partie : notre budget en quelques chiffres

1. LES RECETTES

1.1. Origine des recettes

Budget 2014	Montant en euros
Fédéral	87.025.957 €
Ville (dont subvention communale)	38.439.306 €
RW	28.617.009 €
Citoyens	26.036.452 €
U.E + Divers	6.246.084 €
TOTAL	186.364.808,00 €

1.2. Evolution des recettes entre 2007 et 2014 :



1.3. Evolution du pourcentage des recettes

	Fédéral	Ville	RW	Citoyens	U.E. + divers
2007	45.018.307 € 40,0 %	26.612.370 € 23,6 %	23.197.216 € 20,6 %	17.301.452 € 15,4 %	487.941 € 0,4 %
2008	49.492.332 € 42,9 %	23.173.474 € 20,1 %	23.574.171 € 20,5 %	18.512.289 € 16,1 %	504.092 € 0,4 %
2009	59.066.025 € 46,6 %	22.597.332 € 17,3 %	24.567.777 € 19,4 %	19.777.053 € 15,6 %	750.538 € 0,6 %
2010	68.913.059 € 46,0 %	26.120.563 € (MB) 18,0 %	26.624.423 € 18,4 %	22.300.010 € 15,4 %	855.348 € 0,6 %
2011	74.057.351 € 46,2 %	33.584.572 € 21,0 %	27.549.987 € 17,2 %	24.027.441 € 15,0 %	948.602 € 0,6 %
2012	90.328.274 € 49,7 %	37.169.642 € 20,5 %	28.291.822 € 15,6 %	24.657.265 € 13,6 %	1.277.499 € 0,7 %
2013	86.360.722 € 47,6 %	36.727.667 € 20,2 %	27.692.525 € 15,3 %	25.727.784 € 14,2 %	4.943.896 € 2,7 %
2014	87.025.957 € 46,7 %	38.439.306 € 20,6 %	28.617.009 € 15,4 %	26.036.452 € 14,0 %	6.246.084 € 3,4 %

Force est de constater que malgré une diminution en chiffres absolus de la contribution de l'Etat fédéral, celle-ci représente toujours la proportion la plus importante, avec 46,7%, de l'ensemble des recettes, soit 0,9 points de moins que l'année précédente.

Rappelons que les récupérations financières du Fédéral en matière de RIS et d'AFE, ainsi que les recettes INAMI pour nos Maisons de repos, représentent près de 70% de nos dépenses de transfert.

La subvention communale, plus importante qu'en 2013, tend proportionnellement à se stabiliser autour de 20 %.

Inversement, la part relative de la Région wallonne représentait 20,6% des recettes en 2007, puis 15,6 % en 2012 et elle chute à 15,4 % en 2014, soit une diminution de 5,2 points. A titre d'information, cette recette comprend notamment la quote-part du Fonds spécial de l'aide sociale, les subsides régionaux en faveur des aides aux familles et les recettes APE. Ces trois postes comptabilisant à eux seuls près de 87,5 % de la participation régionale.

Il en va différemment pour la participation des citoyens où l'on observe une diminution de l'ordre de 0,2 % entre 2013 et 2014. Notons que 67 % de la contribution des citoyens proviennent essentiellement des recettes d'hébergement avancées en Maisons de repos.

1.4. Détail de la provenance des recettes

LE FEDERAL	BUDGET 2014
R.I.S. + AIDE FINANCIERE	34.492.486,00 €
INAMI (MR/MRS) + LOI HOPITAUX + S.A.D.	24.334.149,00 €
CANDIDATS REFUGIES	8.817.374,00 €
MARIBEL	4.631.287,00 €
ACTIVA	202.000,00 €
PROJET GRANDE VILLE	627.764,00 €
ALLOCATIONS CHAUFFAGE	2.178.591,00 €
ARTICLES 60 + 61	8.276.003,00 €
ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES	654.946,00 €
TITRES-SERVICES (66,50 %)	598.500,00 €
DIVERSES SUBVENTIONS	2.212.857,00 €
TOTAL	87.025.957,00 €

LA REGION WALLONNE	BUDGET 2014
F.S.A.S.	8.942.866,00 €
AIDES FAM./REPAS A DOM./S.A.D./GAMADO	9.678.000,00 €
A.P.E.	6.635.299,00 €
FIPI/ACTIONS DE QUARTIERS/EFT/MED. DETTES	588.925,00 €
SERVICES DE SANTE MENTALE	833.578,00 €
SUBVENTION ARTICLES 60 + 61	1.050.000,00 €
URGENCE SOCIALE / ABRIS DE NUIT	627.441,00 €
DIVERSES SUBVENTIONS	260.900,00 €
TOTAL	28.617.009,00 €

LES CITOYENS	BUDGET 2014
FRAIS D'HEBERGEMENT MR/MRS	17.675.200,00 €
RECUPERATION DES FRAIS DE L'AIDE SOCIALE	3.769.262,00 €
AIDES FAM./REPAS A DOM./S.A.D./GAMADO	3.053.000,00 €
ACTIONS DE QUARTIERS	326.590,00 €
TITRES-SERVICES (33,50 %)	301.500,00 €
DIVERS	909.900,00 €
TOTAL	26.035.452,00 €

LA VILLE	BUDGET 2014
VILLE	38.439.306,00 €
dont subvention communale	37.958.305,00 €

UNION EUROPEENNE	535.000,00 €
COMMUNAUTE FRANCAISE	6.246.084,00 €
COMMUNAUTE URBAINE – RELAIS SOCIAL,....	480.566,00 €

1.5. Le Fonds Spécial de l’Aide Sociale (FSAS)

Pour l’année 2014, le Service public de Wallonie (SPW) a inscrit au titre de dotation du Fonds spécial de l’aide sociale, une prévision égale à un montant de 8.942.866,00 €

Cette somme, qui sera perçue par notre CPAS en 2014, a été déterminée sur base des données statistiques collectées en 2013 et en fonction d’un taux d’inflation prévisionnel de 2 % pour l’année 2014.

La répartition du FSAS s’est effectuée selon les critères suivants :

Critères de répartition	Montant en euros
Centre urbain ou centre universitaire (5 %)	447.143,30 €
Travailleurs sociaux (37 %)	3.308.860,42 €
Intégration socioprofessionnelle (37 %)	3.308.860,42 €
Famille et bien-être (16 %)	1.430.858,56 €
Hébergement (5 %)	447.143,30 €

Ces dernières années, le FSAS a évolué de la façon suivante :

Année	Montant en euros
2007	6.263.345 €
2008	6.349.158 €
2009	6.561.103 €
2010	7.204.598 €
2011	7.533.798 €
2012	8.201.315 €
2013	7.866.711 €
2014	8.942.866 €

2. LA SUBVENTION COMMUNALE

2.1. Evolution de la subvention entre 2000 et 2014

ANNEES	Montant de la subvention communale en euros	Evolution de la subvention communale année 2000 = 100	Evolution de l'indice santé (index) Année 2000 =100	Montant de la subvention communale liée à l'indice santé en euros
2000	28.067.955 €	100,0	100,0	28.067.955 €
2007	26.612.070 €	94,8	114,1	32.025.537 €
2008	23.103.974 €	82,3	118,7	33.316.663 €
2009	22.597.332 €	80,5	121,1	33.990.294 €
2010	26.120.563 €	93,1	123,8	34.748.128 €
2011	33.210.566 €	118,3	126,3	35.449.827 €
2012	36.025.246 €	132,4	130,5	36.628.681 €
2013	36.311.711 €	130,9	133,1	37.358.448 €
2014	37.958.305 €	135,2	135,8	38.132.203 €

Le plan de gestion actualisé 2013-2018 mentionnait deux trajectoires pour la subvention communale 2014. La première à 35.954.450€ et la seconde à 39.727.624€.

La différence entre les deux (3.773.174€) représentait, d'une part, l'augmentation de 3% par an du taux de cotisation et, d'autre part, le dernier tiers de pécule suite au changement de régime de vacances.

En effet, ces deux éléments ne sont entrés en ligne de compte qu'après validation du plan de gestion 2010-2015.

Pour rappel, lors de l'élaboration du budget 2013, et, suite à la décision de la Ville, le coefficient de responsabilisation n'a pas été intégré (ni dans le budget 2013, ni dans les trajectoires).

La simulation ONSSAPL du 29 mars 2013 a estimé le coefficient de responsabilisation 2014/2013 à concurrence de 2.869.442€.

Le Comité de concertation budgétaire Ville-C.P.A.S. du 4 juin 2013 a décidé, en première modification budgétaire 2013, via le solde du boni 2012, de constituer une provision pour risques et charges dédiée à la problématique pension en 2014 pour un montant de 2.661.389,74€.

La deuxième modification du budget 2013 a pris en charge le dernier tiers de pécule suite au changement de régime de vacances (1.200.000€) ainsi que le transfert d'une partie du coefficient de responsabilisation de 2012 vers 2013 (577.371€) suite à la réception de la facture définitive concernant l'exercice 2012 (inférieure au montant prévu en MB1 2013 consécutivement à un changement de taux).

Suite à toutes ces données, le différentiel réclamé à la Ville afin d'équilibrer le budget 2014 s'élevait donc à 2.203.855€ (3.773.174€ + 2.869.442€ - 2.661.389,74€ - 1.200.000€ - 577.371€).

Le Collège communal du 12 novembre 2013 et ensuite le Conclave budgétaire du 15 novembre 2013 ont demandé au CPAS de faire, comme pour les autres secteurs, un effort de 10% (200.000€).

Le Comité de concertation budgétaire Ville-C.P.A.S. du 20 novembre 2013 a donc entériné la subvention communale à 37.958.305€ (35.954.450€ subvention communale trajectoire PG + 2.003.855€ somme permettant de couvrir partiellement l'augmentation du taux de cotisation pension et le coefficient de responsabilisation 2014/2013).

3. INVESTISSEMENTS DANS LA BALISE

Préalablement au conclave budgétaire du 15 novembre 2013, la Ville réservait un montant de 13,1 millions d'euros pour les emprunts balise CPAS. A la demande du Président du CPAS, ce montant a été augmenté de +/- 2 millions, passant ainsi à 15 millions d'euros pour la période 2014-2018. Quota qui sera revu pour la période 2015-2018 en fonction de l'évolution des projets d'investissements du CPAS et de leurs classifications en balise et hors-balise (démarches à entamer auprès de l'autorité de tutelle afin de sortir des investissements de la balise comme par exemple les AS).

4. COMPTE DE RÉSULTATS : DÉPENSES ET RECETTES

SERVICES SOCIAUX									
	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2013 après MB 1	Budget 2013 après MB 2	Projet Budget 2014	B 2013 après MB2 - Budget 2013	Budget 2014 - Budget 2013	Budget 2014 - B 2013 après MB2	% évolution B 2013-2014
Dépenses de personnel	18.551.426 €	19.460.975 €	19.467.775 €	19.664.978 €	19.944.232 €	204.003 €	499.209 €	279.254 €	102%
Dépenses de fonctionnement	1.513.520 €	1.761.826 €	1.771.826 €	1.772.779 €	1.641.535 €	10.953 €	-124.119 €	-131.244 €	93%
Dépenses de transferts	72.086.531 €	74.913.956 €	74.824.798 €	72.711.476 €	74.038.936 €	-2.202.480 €	-874.941 €	1.327.460 €	99%
Dépenses de dettes	779.322 €	904.367 €	904.367 €	955.006 €	1.146.866 €	50.639 €	241.936 €	191.860 €	127%
Total des dépenses	92.930.799 €	97.041.124 €	96.968.766 €	95.104.239 €	96.771.569 €	-1.936.885 €	-257.915 €	1.667.330 €	100%
Recettes de prestations	840.883 €	1.109.336 €	1.125.915 €	1.125.915 €	1.128.642 €	16.579 €	17.306 €	2.727 €	102%
Recettes de transferts	60.108.131 €	65.453.620 €	65.387.574 €	64.260.840 €	65.783.618 €	-1.192.780 €	321.460 €	1.522.778 €	101%
Recettes de dettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total des recettes	60.949.014 €	66.562.956 €	66.513.489 €	65.386.755 €	66.912.260 €	-1.176.201 €	338.766 €	1.525.505 €	101%
Solde	-31.981.785 €	-30.478.168 €	-30.455.277 €	-29.717.484 €	-29.859.310 €	760.684 €	596.681 €	-141.826 €	98%

MAISONS DE REPOS									
	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2013 après MB 1	Budget 2013 après MB 2	Projet Budget 2014	B 2013 après MB2 - Budget 2013	Budget 2014 - Budget 2013	Budget 2014 - B 2013 après MB2	% évolution B 2013-2014
Dépenses de personnel	33.481.299 €	34.411.830 €	34.411.830 €	34.678.126 €	35.456.359 €	266.296 €	1.044.529 €	778.233 €	103%
Dépenses de fonctionnement	6.412.075 €	6.429.399 €	6.429.701 €	6.842.065 €	6.702.028 €	412.666 €	272.629 €	-140.037 €	104%
Dépenses de transferts	1.889.766 €	1.770.293 €	1.786.730 €	1.645.882 €	1.599.974 €	-124.411 €	-170.319 €	-45.908 €	90%
Dépenses de dettes	3.222.949 €	3.571.642 €	3.571.642 €	3.482.120 €	3.863.059 €	-89.522 €	277.839 €	380.939 €	108%
Total des dépenses	45.006.089 €	46.183.164 €	46.199.903 €	46.648.193 €	47.621.420 €	465.029 €	1.424.678 €	973.227 €	103%
Recettes de prestations	18.557.749 €	19.174.112 €	19.327.072 €	19.192.572 €	19.491.967 €	18.460 €	317.855 €	299.395 €	102%
Recettes de transferts	27.496.687 €	28.453.678 €	28.424.878 €	28.793.715 €	29.235.418 €	340.037 €	781.740 €	441.703 €	103%
Recettes de dettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total des recettes	46.054.435 €	47.627.790 €	47.751.950 €	47.986.287 €	48.727.384 €	358.497 €	1.099.594 €	741.097 €	102%
Solde	1.048.347 €	1.444.626 €	1.552.047 €	1.338.094 €	1.105.964 €	-106.532 €	-325.084 €	-232.130 €	77%

SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE

	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2013 après MB 1	Budget 2013 après MB 2	Projet Budget 2014	B 2013 après MB2 - Budget 2013	Budget 2014 - Budget 2013	Budget 2014 - B 2013 après MB2	% évolution B 2013-2014
Dépenses de personnel	16.405.834 €	17.021.654 €	17.021.654 €	17.139.486 €	17.212.573 €	117.832 €	190.919 €	73.087 €	101%
Dépenses de fonctionnement	1.538.134 €	1.567.200 €	1.585.400 €	1.544.800 €	1.510.600 €	-22.400 €	-56.600 €	-34.200 €	96%
Dépenses de transferts	113.149 €	24.633 €	24.633 €	25.552 €	22.325 €	919 €	-2.308 €	-3.227 €	91%
Dépenses de dettes	111.644 €	111.304 €	111.304 €	110.454 €	126.113 €	-850 €	14.809 €	15.659 €	113%
Total des dépenses	18.168.762 €	18.724.791 €	18.742.991 €	18.820.292 €	18.871.611 €	95.501 €	146.820 €	51.319 €	101%
Recettes de prestations	3.259.656 €	3.291.927 €	3.291.927 €	3.273.136 €	3.248.886 €	-18.791 €	-43.041 €	-24.250 €	99%
Recettes de transferts	13.993.626 €	14.600.910 €	14.642.128 €	14.507.706 €	14.403.710 €	-93.204 €	-197.200 €	-103.996 €	99%
Recettes de dettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
Total des recettes	17.253.283 €	17.892.837 €	17.934.055 €	17.780.842 €	17.652.596 €	-111.995 €	-240.241 €	-128.246 €	99%
Solde	-915.479 €	-831.954 €	-808.936 €	-1.039.450 €	-1.219.015 €	-207.496 €	-387.061 €	-179.565 €	147%

ACTIONS DE QUARTIER

	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2013 après MB 1	Budget 2013 après MB 2	Projet Budget 2014	B 2013 après MB2 - Budget 2013	Budget 2014 - Budget 2013	Budget 2014 - B 2013 après MB2	% évolution B 2013-2014
Dépenses de personnel	1.985.448 €	2.128.308 €	2.128.308 €	2.155.062 €	2.177.474 €	26.754 €	49.166 €	-22.412 €	102%
Dépenses de fonctionnement	815.661 €	864.195 €	877.963 €	859.868 €	859.247 €	-4.327 €	-4.948 €	621 €	99%
Dépenses de transferts	26.028 €	2.288 €	3.569 €	3.729 €	2.162 €	1.441 €	-126 €	1.567 €	94%
Dépenses de dettes	54.404 €	54.492 €	54.492 €	61.069 €	59.995 €	6.577 €	5.503 €	1.074 €	110%
Total des dépenses	2.881.540 €	3.049.283 €	3.064.332 €	3.079.728 €	3.098.878 €	30.445 €	49.595 €	-19.150 €	102%
Recettes de prestations	221.880 €	218.252 €	219.752 €	219.752 €	232.952 €	1.500 €	14.700 €	-13.200 €	107%
Recettes de transferts	1.771.500 €	2.248.185 €	2.238.185 €	2.233.336 €	2.234.055 €	-14.849 €	-14.130 €	-719 €	99%
Recettes de dettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		#DIV/0!
Total des recettes	1.993.380 €	2.466.437 €	2.457.937 €	2.453.088 €	2.467.007 €	-13.349 €	570 €	-13.919 €	100%
Solde	-888.160 €	-582.846 €	-606.395 €	-626.640 €	-631.871 €	-43.794 €	-49.025 €	5.231 €	108%

COMPTE DE RESULTATS CSM + SSM

	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2013 après MB 1	Budget 2013 après MB 2	Projet Budget 2014	B 2013 après MB2 - Budget 2013	Budget 2014 - Budget 2013	Budget 2014 - B 2013 après MB2	% évolution B 2013-2014
Dépenses de personnel	1.757.653 €	1.833.950 €	1.833.950 €	1.889.201 €	1.877.593 €	55.251 €	43.643 €	-11.608 €	102%
Dépenses de fonctionnement	68.027 €	87.700 €	87.700 €	91.209 €	85.750 €	3.509 €	-1.950 €	-5.459 €	98%
Dépenses de transferts	72.494 €	54.738 €	54.738 €	145.868 €	32.505 €	91.130 €	-22.233 €	-113.363 €	59%
Dépenses de dettes	38.901 €	45.849 €	45.849 €	45.952 €	49.067 €	103 €	3.218 €	3.115 €	107%
Total des dépenses	1.937.074 €	2.022.237 €	2.022.237 €	2.172.230 €	2.044.915 €	149.993 €	22.678 €	-127.315 €	101%
Recettes de prestations	120.039 €	123.687 €	123.687 €	127.187 €	127.529 €	3.500 €	3.842 €	342 €	103%
Recettes de transferts	1.208.917 €	1.262.692 €	1.262.692 €	1.266.776 €	1.267.387 €	4.084 €	4.695 €	611 €	100%
Recettes de dettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total des recettes	1.328.956 €	1.386.379 €	1.386.379 €	1.393.963 €	1.394.916 €	7.584 €	8.537 €	953 €	101%
Solde	-608.118 €	-635.858 €	-635.858 €	-778.267 €	-649.999 €	-142.409 €	-14.141 €	128.268 €	102%

PES GLOBAL

	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2013 après MB 1	Budget 2013 après MB 2	Projet Budget 2014	B 2013 après MB2 - Budget 2013	Budget 2014 - Budget 2013	Budget 2014 - B 2013 après MB2	% évolution B 2013-2014
Dépenses de personnel	719.813 €	715.043 €	715.043 €	761.588 €	774.895 €	46.545 €	59.852 €	13.307 €	108%
Dépenses de fonctionnement	195.983 €	264.600 €	270.600 €	258.350 €	261.350 €	-6.250 €	-3.250 €	3.000 €	99%
Dépenses de transferts	10.299 €	2.492 €	2.492 €	2.492 €	1.893 €	0 €	-599 €	-599 €	76%
Dépenses de dettes	90.291 €	123.995 €	123.995 €	121.106 €	124.778 €	-2.889 €	783 €	3.672 €	101%
Total des dépenses	1.016.386 €	1.106.130 €	1.112.130 €	1.143.536 €	1.162.916 €	37.406 €	56.786 €	19.380 €	105%
Recettes de prestations	304.886 €	361.912 €	361.912 €	374.412 €	427.016 €	12.500 €	65.104 €	52.604 €	118%
Recettes de transferts	372.073 €	339.828 €	339.828 €	339.828 €	350.246 €	0 €	10.418 €	10.418 €	103%
Recettes de dettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total des recettes	676.959 €	701.740 €	701.740 €	714.240 €	777.262 €	12.500 €	75.522 €	63.022 €	111%
Solde	-339.427 €	-404.390 €	-410.390 €	-429.296 €	-385.654 €	-24.906 €	18.736 €	43.642 €	95%

5. LE PLAN DE GESTION

5.1. Le Plan de Gestion actualisé 2014-2019

Pour rappel, c'est en mars 2010 que les premières pistes pour l'élaboration d'un plan de gestion, nécessaire pour l'obtention du prêt extraordinaire du Gouvernement wallon, ont été présentées au Collège communal par un groupe de travail composé des deux Secrétaires, des deux Receveurs et des deux responsables budgétaires de la Ville et du CPAS.

Le plan a été approuvé par le Conseil de l'action sociale et le Conseil communal le 28 juin 2010. Le Gouvernement wallon en a pris acte dans sa décision du 15 juillet 2010.

Ce plan détaillait, service par service, l'ensemble des mesures que le CPAS comptait mettre en œuvre pour contrôler ses dépenses, augmenter ses recettes et contenir globalement son budget afin que la dotation communale puisse être maîtrisée. Une proposition de trajectoire de la subvention communale pour les 5 années suivantes a pu ainsi être établie.

Durant les deux années suivantes, ces mesures ont été suivies et au besoin ajustées pour permettre l'élaboration des budgets 2011 et 2012.

Lors de l'actualisation du plan 2013-2018, toutes les mesures ont été réévaluées. Certaines ont été considérées comme terminées, dans le sens où leurs effets financiers devenus pérennes sont automatiquement intégrés dans les prévisions budgétaires. D'autres ont dû être abandonnées ou ajustées. De nouvelles mesures ont été imaginées pour atteindre les objectifs fixés.

Au cours de l'année 2013, un suivi plus régulier du plan a été instauré, principalement en matière de gestion des ressources humaines. Ce suivi devra encore être renforcé en 2014. En fonction des résultats obtenus, nous avons également procédé à un réajustement du plan. Ci-après, vous trouverez un tableau montrant les nouvelles trajectoires budgétaires découlant des mesures prises.

	Références mesures																			
		Mesures 2014		avec nouvelles mesures et ajustements	Mesures 2015		avec nouvelles mesures et ajustements	Mesures 2016		avec nouvelles mesures et ajustements	Mesures 2017		avec nouvelles mesures et ajustements	Mesures 2018		avec nouvelles mesures et ajustements	Mesures 2019		avec nouvelles mesures et ajustements	
DEPENSES DE DETTE				6.311.675	862.259		7.261.753	1.546.926		8.186.446	4.088.866		10.649.902	4.124.506		11.012.520	4.445.261		11.896.329	
EXERCICES ANTERIEURS (dont coeff responsabilisation)				2.496.916			3.366.142			3.693.521			4.054.752			4.453.333			4.893.127	
PRELEVEMENTS				0			0			0			0			0			0	
TOTAL DEPENSES				191.066.335	-1.224.884		197.000.152	-1.007.940		203.739.809	2.667.656		213.180.699	4.774.918		221.648.765	4.761.366		228.430.207	
DIFFERENTIEL		-51.150		0	459.756		-7.455.850	525.844		-9.554.806	1.879.645		-12.556.273	1.348.523		-14.178.210	620.341		-15.947.165	
Mesures à identifier afin de combler l'augmentation du taux de pension (+ cpr) + coefficient de responsabilisation							-6.513.129			-7.642.989			-8.836.205			-10.097.136			-11.430.526	
Revendication d'une prise en charge supplémentaire de 3 % par le fédéral							741.608			1.527.713			1.558.267			1.589.432			1.621.221	
Solde (mesures à identifier)							-201.113			-384.105			-2.161.802			-2.491.642			-2.895.418	

	2014	2.015	2.016	2.017	2.018	2.019
Subvention communale 1°	35.954.450	36.527.251	37.257.796	38.002.952	38.763.011	39.538.271
Subvention communale 2° y compris augmentation de 3% du taux de cotisation pensions et coefficient de responsabilisation	37.958.305	43.040.380	44.900.785	46.839.157	48.860.147	50.968.797

5.3. Les synergies avec la Ville de Charleroi

L'art.26bis, §5 de la loi organique des CPAS spécifie que : « Le comité de concertation veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune ».

Le plan de gestion actualisé 2010-2015 identifiait une vingtaine d'actions communes déjà existantes, dont certaines pouvaient être génératrices de réelles économies d'échelles.

A l'occasion de l'actualisation du plan pour les années 2014-2019, les synergies suivantes ont été évaluées :

1. Abri de nuit Dourlet et hébergement d'urgence
2. Amplification au sein de la Ville de l'activation des personnes engagées dans le cadre de l'art. 60§7
3. Article 27
4. Gestion commune des archives
5. Gestion des ressources humaines
6. Gestion de la dette
7. Gestion de la trésorerie
8. Gestion des biens d'expulsion
9. Maison de l'énergie
10. Partenariat entre la Police de Charleroi et le CPAS
11. Réquisition douce d'immeubles
12. Restaurants du cœur de Charleroi

Il faut y adjoindre un projet de transfert de certaines missions entre la Ville et le CPAS :

1. Le Développement Social de Quartier
2. La Médiation Interculturelle
3. La Division Prévention Drogue
4. La tutelle sur les associations sociales Article 18 du Plan de Cohésion Sociale

5. La prospection et l'évaluation du Plan de Cohésion Sociale
6. La tutelle sur l'asbl régie de quartier, la Mirec , l'Ale, Je crée mon job, l'asbl Diapason/Transition, l'asbl le comptoir d'échanges de seringues.

Il faut souligner qu'en application de la récente réforme des grades légaux, des comités de direction doivent être instaurés au sein des communes et des CPAS. Les comités de direction de la commune et du CPAS doivent tenir des réunions conjointes au moins deux fois par an (voir art. L1211-3. du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et art. 42§3 de la loi organique des CPAS). Cette mesure devrait favoriser l'émergence de synergies entre les deux institutions.

CONCLUSION

A la lecture de cette Note de politique générale, vous le constatez les projets sont aussi nombreux que les défis. Le contexte dans lequel nous évoluons paraît certes peu favorable mais nous devons maintenir le cap et ne pas relâcher nos efforts pour aider au mieux les personnes dans le besoin.

A l'image de notre Ville en pleine mutation, notre CPAS bouge...

En 2014, nous avons comme ambition de compléter et de renforcer nos dispositifs existants. Citons par exemple la refonte et l'amplification des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle au sein du CPAS ou la candidature à l'appel à projet européen visant à créer une filière consacrée à l'inclusion sociale et au développement durable par la structuration d'un circuit court alimentaire sur Charleroi. Ces deux projets visent à offrir un éventail plus large d'aides aux personnes en difficulté qui font appel à nos services.

En 2014, défendant l'accueil de nos aînés, les conseillers de l'action sociale souhaitent poursuivre et amplifier le Plan Pluriannuel d'investissement dans nos résidences adopté en 2000. C'est ainsi qu'aux projets de Résidences services en phase de finalisation, à Monceau-sur-Sambre et à Marchienne-au-Pont, se profilent désormais deux nouvelles implantations à Couillet et à Montignies-sur-Sambre. Soulignons également que le projet de notre dixième maison de repos se précise puisqu'elle devrait voir le jour au sein d'une implantation multifonctions qui prendra place sur le site du CHU de Charleroi en plein cœur du centre ville.

Comme nous l'avons développé dans la Note de politique générale, il faudra plus que jamais être créatif et répondre aux opportunités proposées par d'autres niveaux de pouvoir pour offrir d'autres services à la collectivité carolorégienne. Cette créativité devra s'inscrire dans le cadre contraignant du plan de gestion 2014-2019 afin de garantir la pérennité de nos actions dans une saine gestion des deniers publics.

Le CPAS de Charleroi, son Conseil de l'Action sociale et l'ensemble de ses agents s'engagent à relever, pour cette nouvelle année encore, ces défis avec conviction et détermination.

Le Secrétaire f.f.,

Le Président,

Bernard VAN HUMSKERKEN

Eric MASSIN